



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE Mixte DU 15 MARS 2005

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2004

SOMMAIRE DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

I - Rapport de gestion	p. 8
II - Rapport du Président du Conseil sur le contrôle interne	p. 18
III - Tableau des résultats des 5 derniers exercices	p. 20
IV - Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	p. 21
V - Rapport général des Commissaires aux comptes...	p. 22
VI - Rapport spécial des Commissaires aux comptes ...	p. 23
VII - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne.....	p. 24
VIII - Texte du projet des résolutions	p. 25

ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

A) Comptes consolidés

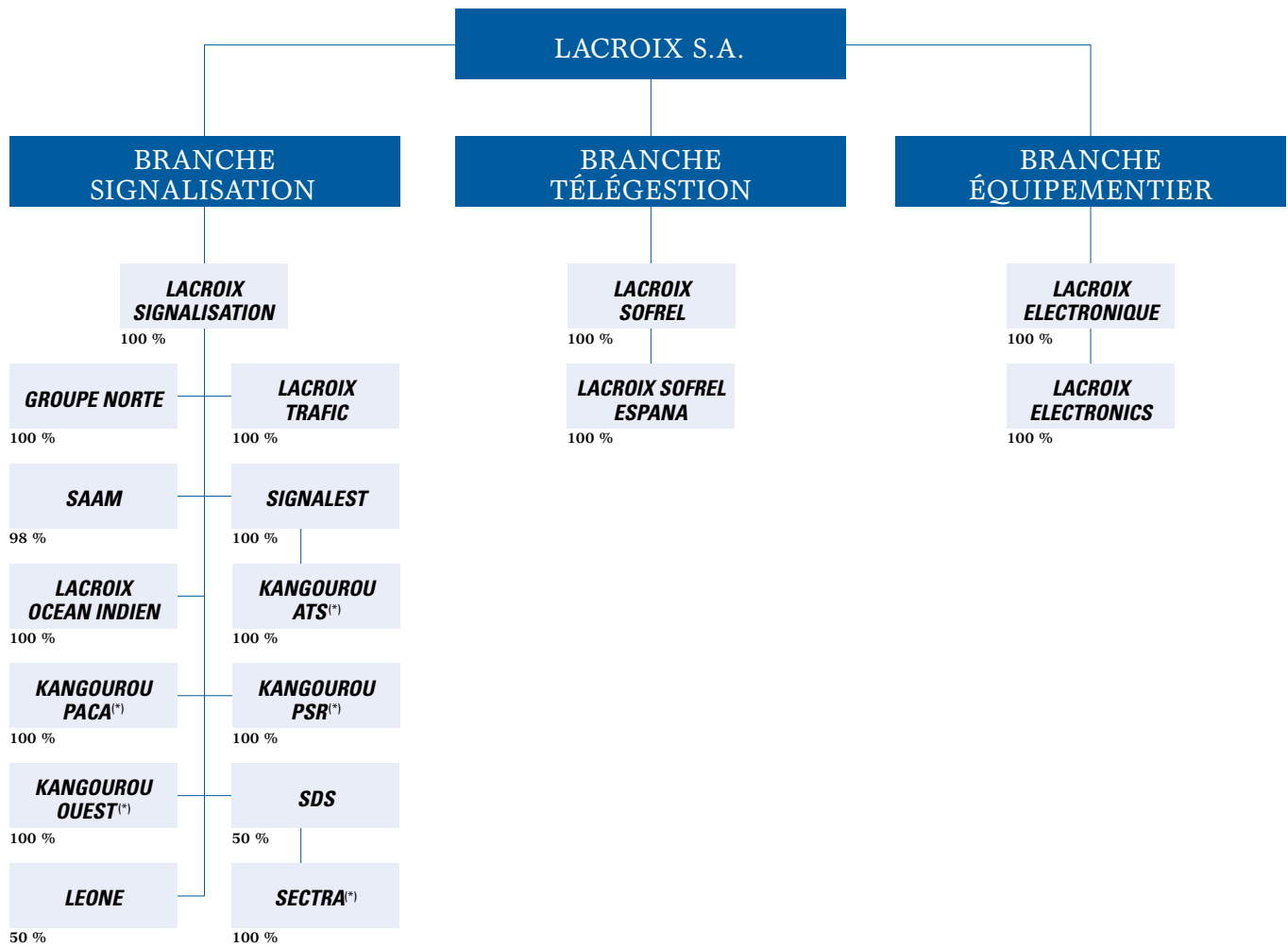
I - Bilan.....	p. 28
II - Compte de résultat	p. 29
III - Flux de trésorerie	p. 30
IV - Annexe des comptes consolidés	p. 31

B) Comptes sociaux

I - Bilan	p. 46
II - Compte de résultat	p. 48
III - Annexe des comptes sociaux	p. 50

ÉVOLUTION DU TITRE	p. 59
---------------------------------	--------------

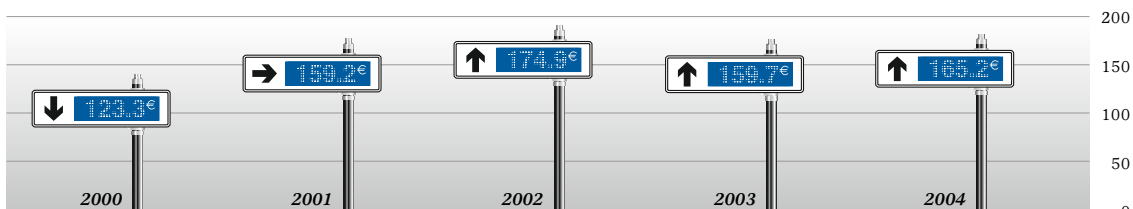
ORGANIGRAMME JURIDIQUE SIMPLIFIÉ



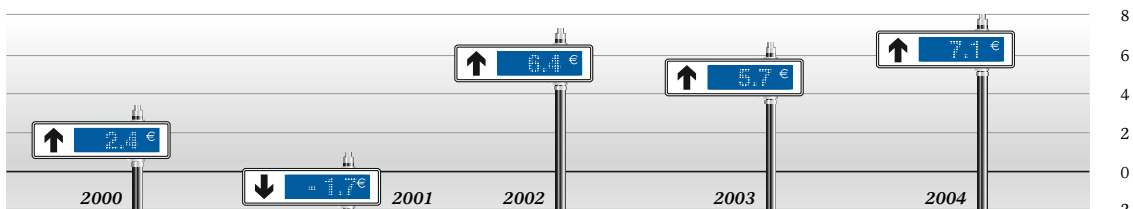
(*) Sociétés de services.

CHIFFRES-CLÉS

(chiffres exprimés en millions)

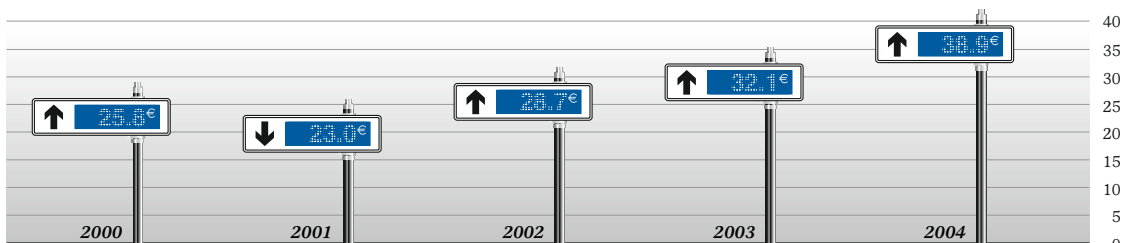


Chiffres d'affaires



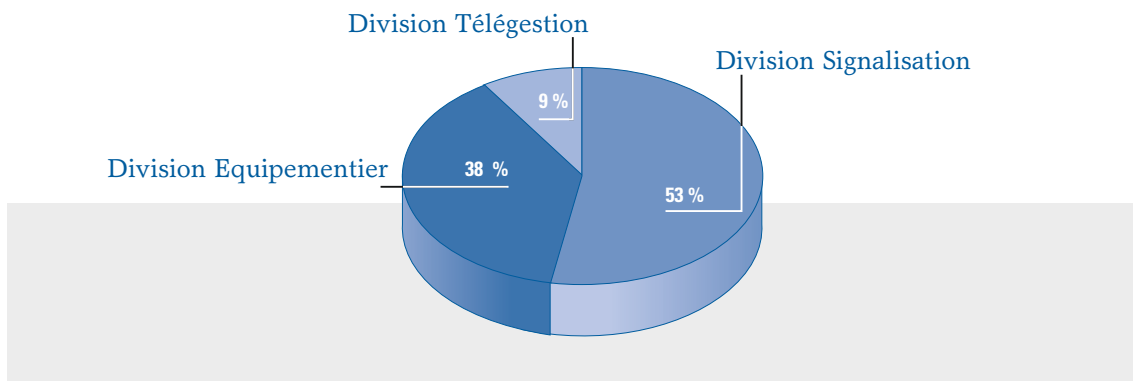
Résultats

(avant amortissement des écarts d'acquisition-part du Groupe)



Capitaux propres

RÉPARTITION DE L'ACTIVITÉ



***ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
MIXTE***

DU 15 MARS 2005

I. RAPPORT DE GESTION

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2004, et décider de l'affectation à donner aux résultats.

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification de méthodes d'évaluation et de présentation par rapport à celles de l'exercice précédent, tant au niveau des comptes sociaux que des comptes consolidés.

A. GROUPE LACROIX

1. Résultats consolidés

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2004 s'est élevé à 165,2 M€, soit une progression de 3,44 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette évolution positive a concerné les trois divisions du Groupe, avec une progression cependant plus importante pour la Télégestion (+ 16 %) que pour l'Electronique (+ 0,12 %).

Après prise en compte d'une dotation aux amortissements et provisions nettes pour un montant de 5,4 M€, soit 2,8 M€ de plus que l'exercice précédent, le résultat d'exploitation atteint 12,2 M€, à comparer aux 10,9 M€ affichés au 30 septembre 2003, soit une hausse de 11,9 %.

Le résultat financier, en amélioration constante depuis quatre exercices, représente désormais une charge négative de 1,2 M€. Il n'absorbe plus que 7 % de l'excédent brut d'exploitation. Le désendettement est la principale cause de cette évolution favorable.

Le résultat courant avant impôts progresse de 23 % pour atteindre 11 M€ contre 8,9 M€ l'exercice précédent, le retour à des résultats positifs de la branche Electronique étant la principale cause de cette évolution.

Le résultat exceptionnel négatif de 785 K€ est principalement lié à la prise en compte de l'intégralité d'une demande d'indemnité complémentaire de licenciement des anciens salariés de la branche Electronique du site de NOGENT LE ROTROU, fermé fin 2003.

2. Activité

Les trois branches du Groupe Signalisation, Télégestion et Electronique (Equipementier) ont évolué de la manière suivante :

a) La Branche Signalisation

Activité historique du Groupe représentant 53 % de son chiffre d'affaires, son métier est de concevoir, fabriquer et commercialiser des produits de signalisation routière verticale, qu'elle soit statique (signalisation de police, directionnelle et de chantier) ou dynamique (panneaux à messages variables, feux de carrefour).

Opérant principalement en France (88,5 % du chiffre d'affaires) sur un marché structurellement stable, sa stratégie est basée sur quatre axes principaux :

- Une présence commerciale forte lui permettant d'accéder aux marchés de gré à gré.
- Une logistique performante lui permettant d'optimiser les coûts industriels et administratifs et d'augmenter sa réactivité.
- Une politique de nouveaux produits innovants et complémentaires aux produits de base (gamme de fleurissement, panneaux d'information).
- Une offre de services (étude, pose, maintenance, jalonnement) qui complète et donne de la valeur à ces produits.

Dans ce contexte, le chiffre d'affaires de cette branche a progressé de 4,04 % et a maintenu son résultat.

Les faits marquants de cet exercice ont été les suivants :

- La confirmation de l'accueil très favorable des produits nouveaux lancés il y a deux ans (feu millénium, gamme de fleurissement) et le succès de ceux lancés cette année (texto chantier et texto village).
- L'acquisition à la branche Télégestion de l'activité Trafic (feux tricolores et panneaux à messages variables), afin d'élargir notre offre dans des produits à technologie avancée et ainsi tirer notre gamme vers le haut. De plus, cette acquisition favorisera les synergies commerciales jusqu'alors non exploitées.

- La progression de près de 50 % de notre activité de services qui atteint un chiffre d'affaires de près de 5 M€. Cette activité fait actuellement l'objet d'une modélisation qui se matérialise par la commercialisation de nos prestations sous la marque KANGOUROU SIGNALISATION.

Cependant, l'exercice a été pénalisé par :

- Une chute très importante du marché des portiques et potences pour autoroutes entraînant une baisse du chiffre d'affaires et du résultat de notre filiale S.D.S. (- 693 K€).
- Le résultat à nouveau déficitaire de SIGNALEST (- 386 K€), conséquence de coûts de production trop élevés et d'activités commerciales complémentaires (communication graphique, vente de vêtements de sécurité) non rentables. Le management de cette structure vient d'être réorganisé, avec pour mission de ramener cette filiale à une structure de coûts qui lui permettra de redevenir compétitive, engendrant un plan de licenciement de 36 personnes sur un total d'effectif de 64 personnes.

- Une baisse importante du chiffre d'affaires en Espagne, consécutive aux élections nationales et régionales qui ont bloquées nos ventes pendant plus de six mois. La forte reprise enregistrée ces derniers mois démontre que notre positionnement dans les marchés offrant plus de valeur ajoutée (signalisation urbaine et touristique) et bénéficiant de notre savoir-faire en France, n'est pas à remettre en cause.

Aussi, dans un contexte de marché qui demeure très difficile, notre présence commerciale et notre renforcement dans les produits et services, alliés au redressement de NORTE INDUSTRIAL et SIGNALEST devraient permettre à cette branche de dégager à nouveau un résultat satisfaisant.

De plus, le regroupement des principales activités industrielles sur un seul site (SAINT-HERBLAIN), dont la construction vient de s'achever, contribuera à cette évolution.

Les chiffres caractéristiques des principales filiales de cette branche sont les suivants :

<i>Chiffres exprimés en milliers d'€</i>					
	LACROIX SIGNALISATION	S.D.S.	SIGNALEST	SAAM	NORTE (Espagne)
Capital social	13 750	2 000	2 000	452	1 000
Capitaux propres	25 787	2 747	2 203	1 583	2 036
% d'intérêts détenus	99,94 %	49,83 %	99,92 %	98,05 %	99,94 %
Chiffre d'affaires	42 901	6 233	10 983	5 157	5 275
Résultat courant	7 967	(715)	(398)	677	147
Résultat net	4 217	(694)	(386)	285	(269)
Investissements nets	5 299 *	(15)	(251)	107	(1 137)
* dont acquisition de l'activité "gestion de trafic" à la branche Télégestion					

b) La Branche Télégestion

Après la cession à la branche Signalisation de son activité gestion de trafic (contrôleurs de carrefour et panneaux à messages variables), le métier de cette branche se concentre désormais sur la conception et la commercialisation de systèmes de gestion à distance de régulateur d'eau et d'air pour l'industrie.

Représentant 9 % du chiffre d'affaires du Groupe, elle constitue néanmoins une activité importante

par sa contribution aux résultats et les potentialités qu'elle recèle, qui sont autant de débouchés pour la branche Electronique, son principal fournisseur.

Dans un marché stable mais récurrent en France (93 % du CA), LACROIX SOFREL occupe une forte position grâce notamment à la constante innovation de ses produits (la Recherche et le Développement représente 15 % de son CA) et à une présence commerciale et logistique qui couvre efficacement l'ensemble du territoire.

Le chiffre d'affaires de l'exercice affiche ainsi une hausse de 16 % par rapport à celui observé au 30 septembre 2003 et un résultat opérationnel qui lui aussi progresse de près de 9,03 %.

La confirmation en 2004 de l'accueil favorable d'une nouvelle gamme de produits lancée en 2003 en est principalement la cause.

Cette nouvelle gamme a aussi contribué à l'évolution de notre filiale espagnole dont la progression du chiffre d'affaires s'élève à 27 % et qui pour la première fois enregistre des résultats positifs.

Ces deux éléments illustrent la stratégie qui désormais se met en œuvre dans cette division. En restant bien concentré sur son cœur de métier et son marché domestique, avec des produits toujours innovants, la croissance de LACROIX SOFREL se réalisera principalement à l'export, dans des pays ciblés et proches (moins de 2 000 kms).

Cette démarche sera facilitée par la compatibilité de notre nouvelle gamme avec les différents systèmes de transmission existant sur ce marché.

C'est pourquoi en 2004, parallèlement au renforcement de la force de vente export, des études de marchés ont été initiées qui devraient permettre dès 2005 de lancer des actions concrètes permettant d'asseoir le développement à l'export de la branche sur des bases pérennes.

Dans ce contexte, avec les investissements que nécessitent cette démarche, le chiffre d'affaires et le résultat de 2005 devraient se situer à un niveau comparable à celui affiché en 2004.

Les chiffres caractéristiques de l'exercice clos le 30 septembre 2004 des deux sociétés composant cette branche sont les suivants :

<i>Chiffres exprimés en milliers d'€</i>		
	LACROIX SOFREL	SOFREL ESPANA
Capital social	5 500	100
Capitaux propres	8 641	125
% d'intérêts détenus	99,95 %	99,94 %
Chiffre d'affaires	14 320	1 005
Résultat courant	2 216	26
Résultat net	1 675	26
Investissements nets	(2 895) *	5
* dont cession de l'activité "Gestion de Trafic" à la branche Signalisation.		

c) La Branche Electronique (Equipementier)

Représentant 38 % du chiffre d'affaires du Groupe, le métier de cette branche est de concevoir et fabriquer des ensembles électroniques pour deux catégories principales de clientèle :

- Des donneurs d'ordre qui externalisent leur production d'électronique afin de se recentrer sur leur cœur de métier (Recherche et Développement, commercialisation).
- Des industriels non techniciens ayant besoin d'électronique dans leurs produits et qui ne possèdent ni la taille ni la compétence pour disposer de leur propre bureau d'études et moyens de production.

Aussi, à partir d'un cahier des charges qui lui est soumis, LACROIX ELECTRONIQUE conçoit et

fabrique les ensembles électroniques dont ils ont besoin.

Capitalisant sur son savoir-faire, tant en bureau d'études, qu'en process et en achat, LACROIX ELECTRONIQUE s'est recentrée depuis deux ans sur les petites et moyennes séries à valeur ajoutée, en privilégiant ses process sur la qualité et la réactivité.

Etoffant sa force commerciale, élargissant son offre par la mise en avant de services (bureau d'études, SAV, achats, prototypages), ciblant la prospection, notamment dans le secteur industriel, l'indicateur d'activité (marge brute) de la division a cru de 16 %, malgré un chiffre d'affaires stable, le mix produits ayant minoré la part achat du chiffre d'affaires.

Cette évolution s'est accompagnée d'un élargissement de la clientèle.

Cette hausse d'activité, se cumulant à une baisse des coûts de production consécutive à la fermeture du site de NOGENT LE ROTROU, ont favorisé le retour à un résultat positif dès cette année, le principal client représentant 13 % de son activité contre 30 % il y a un an.

Cependant, ce redressement de l'exploitation a été pénalisé par une réorganisation industrielle inachevée, la mutation d'une logique masse-production à celle de petites et moyennes séries, en circuit court n'étant pas encore abouti à la clôture.

Elle le sera en 2005, et parallèlement à une croissance des ordres et du nombre de clients qui se confirme, l'activité et le résultat devraient croître au cours de cet exercice.

Au-delà, les potentialités de croissance dans ce métier, où nous sommes désormais bien positionnés, sont

importantes et justifient dès maintenant une extension de nos moyens industriels, ceux de France et de Pologne étant saturés. Aussi, l'implantation d'un autre site nous permettant d'élargir notre base industrielle, tout en confortant nos relations commerciales, est envisagée, plus précisément en Tunisie où une opportunité se dessine répondant à ces deux critères.

De plus, afin d'affirmer son ancrage dans la stratégie de développement du Groupe, la société, anciennement dénommée SOFREL EMS, a changé sa dénomination sociale en LACROIX ELECTRONIQUE en cours d'exercice.

Les chiffres caractéristiques de l'exercice clos le 30 septembre 2004 des sociétés de cette branche sont les suivants :

<i>Chiffres exprimés en milliers d'€</i>		
	LACROIX ELECTRONIQUE	LACROIX ELECTRONICS (Pologne)
Capital social	4 200	2 625
Capitaux propres	5 777	4 452
% d'intérêts détenus	99,99 %	99,99 %
Chiffre d'affaires	63 447	14 418
Résultat courant	1 713	1 133
Résultat net	1 484	746
Investissements nets	148	244

3. Activité de recherche et développement

Les branches Signalisation et Télégestion sont les plus concernées par les activités de Recherche et Développement, dont le coût annuel comptabilisé en charge d'exploitation s'élève à environ 3 M€.

4. Situation financière

Comme prévu, pour la troisième année consécutive, le désendettement s'est poursuivi, la dette nette passant de 43 M€ à 38,2 M€ à fin septembre 2004. Le ratio "dette nette sur fonds propres" est passé de 1,86 à 0,62 en 3 ans.

Cette évolution est principalement la conséquence du cash généré par l'exploitation (12 M€) et d'investissements contenus, malgré une hausse du besoin en fonds de roulement liée principalement à la hausse d'activité de l'Electronique dans les derniers mois de l'exercice.

En dépit des besoins d'investissements importants sur l'exercice en cours (extension des entrepôts et des bâtiments administratifs sur le site de SAINT-HERBLAIN de la branche Signalisation afin de recentraliser les opérations industrielles et administratives, début d'implantation d'usine dans la branche Electronique) et au-delà des potentialités de croissance décrites ci-dessus, le développement du Groupe ne se réalisera pas au détriment du ratio d'endettement.

5. Perspectives

Bien positionné sur ses trois métiers, les potentialités de croissance sont réelles :

- Pour la Signalisation, dans les nouveaux produits et services, en Espagne et dans l'Europe de l'est notamment.
- Pour la Télégestion, dans les marchés export.

- Pour l'Electronique, dans les secteurs industriels en Europe avec une offre prix et services élargie.

Aussi les exercices en cours et suivants devront démontrer la capacité du Groupe à dégager des résultats satisfaisants et à capter des secteurs de croissance tout en respectant des ratios prudentiels d'équilibre financier.

B. LACROIX SA

Société mère du Groupe, elle assure dans le cadre de la gestion de ses actifs les fonctions centrales communes aux trois branches, Direction Générale, Finances, Développement et Communication.

Ses revenus, indépendamment des dividendes, proviennent des redevances perçues par ses filiales en contrepartie des services décrits ci-dessus.

L'exercice, malgré une hausse de 9 % de son chiffre d'affaires, affiche une perte d'exploitation de 104 K€, conséquence d'une part des charges supplémentaires liées à la fonction développement du Groupe et aux provisions concernant les plans de stocks options pour un montant de 66 K€.

Cependant, les dividendes perçus d'un montant de 2,3 M€, ainsi que des reprises de provisions sur titres LACROIX SOFREL et LACROIX ELECTRONIQUE permettent d'afficher un résultat largement positif s'élevant à 8,2 M€, à comparer aux 1,3 M€ obtenus l'exercice précédent.

Concernant sa structure financière, le renforcement des capitaux propres, issu du résultat, s'est accompagné d'un désendettement significatif, puisque ramené à 9,8 M€ contre 17 M€ l'exercice précédent. La réduction de capital social de la filiale LACROIX SOFREL pour un montant de 11 M€ en est la principale cause.

L'exercice en cours devrait confirmer la capacité de la société à dégager du résultat.

Exercice	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par action	Impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscal)	Revenu global
2000/2001	1 004 416	0 €	0 €	0 €
2001/2002	1 004 416	0,70 €	0,35 €	1,05 €
2002/2003	1 004 416	1 €	0,50 €	1,50 €

Le montant des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts s'élève à 22 311 €. Ce montant correspond à la part non déductible des

C. AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice de LACROIX SA s'établit à 8 168 297 €.

Le Directoire propose à l'Assemblée Générale l'affectation de résultat suivante :

Bénéfice de l'exercice 8 168 297 €

Augmenté du report à nouveau antérieur .. 51 786 €

Pour former un montant distribuable de 8 220 083 €

Affecté de la manière suivante :

A titre de dividendes aux actionnaires

la somme de 1 807 948,8 €

Soit 1,80 € par action

Au poste "autres réserves" la somme de... 4 699 857 €

Le solde au poste "report à nouveau"

ainsi porté à la somme de 1 712 277,2 €

étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 5 avril 2005.

Il en résulte que le montant des capitaux propres, après affectation du résultat, s'élèverait à la somme de 29 998 523 €.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents, et l'avoir fiscal correspondant, ont été les suivants :

loyers sur les véhicules de tourisme utilisés par la Société. L'impôt supporté par la Société à ce titre s'élève à 7 660 €.

D. RÉPARTITION DU CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATION

Répartition du capital

Nous portons à votre connaissance que les actions et droits de vote de LACROIX SA sont détenus à plus du tiers par Monsieur Jean-Paul BEDOUIN et à plus de 50 % par la société VINILA INVESTISSEMENTS, contrôlée à plus des 2/3 par Monsieur Jean-Paul BEDOUIN.

Prise de participation

Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2004, LACROIX SA a souscrit la totalité des 3 700 actions d'une valeur nominale de 10 € composant le capital social de la société LACROIX II.

LACROIX SA a également acquis de la société LACROIX SOFREL 34 969 titres de la société LACROIX ELECTRONIQUE, portant ainsi son taux de participation à 99,01 % au sein de cette société.

E. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Comme indiqué dans l'annexe des comptes consolidés, le plan social concernant la filiale SIGNALEST, rendu public le 13 janvier 2005 portant sur 36 personnes pour un coût global de 684 000 € n'a pas été pris en compte dans les charges de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

F. JETONS DE PRÉSENCE

Nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués au Conseil de surveillance à la somme de 10 000 €.

G. INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs inscrits au 30 septembre 2004 par collèges et par branches

Total général : 1 847. Cf. tableaux ci-dessous.

Effectifs par collèges

Sociétés intégrées globalement

Cadres	238
Techniciens	268
Employés	168
Ouvriers	1 075

Total par collèges 1 749

Sociétés intégrées proportionnellement

Cadres	10
Techniciens	7
Employés	25
Ouvriers	56

Total par collèges 98

Effectifs par branches

Sociétés intégrées globalement

Signalisation	608
Télégestion	100
Electronique	1 041

Total par branches 1 749

Sociétés intégrées proportionnellement

Signalisation	98
Télégestion	0
Electronique	0

Total par branches 98

Ventilation de l'effectif

L'effectif consolidé France de 1 101 personnes, se répartit en 92,2 % de contrats à durée indéterminée, 3,7 % de contrats à durée déterminée et 4,1 % de contrats à temps partiel.

Un effort tout particulier a été réalisé en France pour la participation à la qualification de jeunes avec notamment 14 personnes sous contrats de qualification et d'apprentissage.

L'effectif hors France de 746 personnes, se répartit de la manière suivante : 21,7 % de contrats à durée indéterminée temps plein, 3,9 % de contrats à durée déterminée et 74,4 % de contrats à temps partiel.

Personnel externe

Compte tenu de la nature des activités du Groupe et de la saisonnalité, il est fait appel à de la sous-traitance, ainsi qu'à du personnel extérieur.

A titre indicatif l'emploi de personnel en intérim a représenté 249 850 heures soit un équivalent homme de 156.

Une autre réponse à la saisonnalité et au temps partagé a été trouvée pour l'une des sociétés du Groupe, au travers de l'adhésion à un groupement

d'employeurs, correspondant pour l'exercice à 5 160 heures soit un équivalent homme de près de 3,25.

Evolution des rémunérations du Groupe

Cf. tableau ci-dessous.

Chiffres exprimés en milliers d'€

	30 septembre 2004	30 septembre 2003
Masse salariale totale (salaires, participations et charges)	32 656	31 825
Charges sociales	12 537	11 906
Total	45 193	43 731

Œuvres sociales

Le budget de l'exercice en matière d'œuvres sociales en France s'est élevé à 121 600 K€.

Relations professionnelles et accords collectifs

L'ensemble du Groupe France comporte 7 Comités d'Entreprises.

Au cours de l'exercice écoulé, 95 réunions de Comité d'Entreprise et de Délégués du Personnel ont été tenues.

Durant cette même période un accord d'intéressement et deux accords de déblocage anticipé et temporaire ont été conclus.

Hors France : deux Comités d'Entreprise sont également constitués en Espagne et en Pologne ; durant l'exercice 16 réunions ont été tenues (DP, CE, CHSCT).

Deux autres accords, relatifs aux horaires, ont été signés pour les filiales espagnoles au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

Comité d'hygiène et de sécurité

En France, le Groupe est doté de 8 CHSCT qui ont tenus 47 réunions durant l'exercice.

Les actions marquantes menées par certaines filiales ont été les suivantes :

- Suivi de l'analyse des risques.
- Mise en place d'un SMS (système de management par sécurité).
- Evaluation des risques sur les postes de travail.
- Mesure et contrôle des normes bruit, pollution et éclairage.

Travailleurs handicapés

Au cours de l'exercice, alors que le Groupe France avait comme obligation en terme d'emploi de travailleurs handicapés : 60 unités ; il a satisfait à cette obligation à hauteur de 61% par l'emploi de salariés handicapés, 15 % par le recours à des CAT (Centres d'Aide par le Travail), et le solde par versement à l'AGEFIPH.

Relations avec les établissements d'enseignement

Le Groupe France a versé au cours de l'exercice 106 600 € au titre de la taxe d'apprentissage, au bénéfice de 68 établissements. Durant la même période 5 jeunes sous contrats d'apprentissage ont été employés.

Formation

En France c'est un peu plus de 700 heures de formation qui ont été réalisées pour les salariés, ce qui ramené à l'effectif, représente en moyenne une journée de formation par salarié.

Organisation du temps de travail

La plupart des filiales France ont organisé leur temps de travail sur la base d'une annualisation de 1 600 heures, pour certaines par la conclusion d'accord de modulation.

H. POLITIQUE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Compte tenu de leurs activités spécifiques, la politique en matière environnementale est présente par branche d'activité :

.....

Branche Signalisation

La branche Signalisation continue de mener sa politique de respect de l'environnement engagée depuis déjà plusieurs années.

Après avoir réalisé une mise à niveau de ses équipements et procédures, elle s'attache désormais à leur fiabilisation. Pour exemple, le traitement des effluents de LACROIX SIGNALISATION sera doté d'un dispositif d'auto surveillance, et les modalités de transmission des résultats seront révisées en accord avec les nouvelles exigences de la DRIRE.

Dans le cadre de la diminution des COV (composés organiques volatils), et suite à un diagnostic réalisé en 2004, LACROIX SIGNALISATION envisage la modernisation de son atelier de peinture et de son poste de dégraissage. Cela lui permettra d'assurer sa conformité avec l'arrêté du 2 février 1998 qui est applicable à compter du 30 octobre 2005.

Dans le cadre de l'activité "gestion de trafic", rattachée à la branche Signalisation au cours de l'exercice, il a été mis en place, comme prévu, le tri des déchets industriels courants. L'objectif d'une diminution de 30 % du coût de traitement des déchets a été atteint.

Branche Télégestion

De part son métier, l'activité Eau de la branche Télégestion n'est pas concernée par la politique environnementale.

Branche Electronique

La branche Electronique est certifiée ISO 14001 depuis janvier 2004.

Cette politique de mise en place d'un système de management de l'environnement s'est étendue à l'ensemble des sites industriels de la branche Electronique.

Cette démarche est poursuivie sur l'exercice 2004/2005 par un important programme d'études et d'investissements concernant le process de brasage avec soudure sans plomb.

I. AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à procéder à des rachats des propres titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, par intervention sur le marché, y compris par achat

de blocs, ou autrement lors d'applications hors marché ; la part réalisée par achat de blocs de titres ou par application pourrait atteindre l'intégralité du programme.

Nous vous proposons d'autoriser le Directoire à utiliser à toutes fins les actions ainsi acquises :

- Soit pour procéder à l'animation du cours par un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité.
- Soit pour procéder à l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe.
- Soit pour la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions.
- Soit pour la couverture de plans d'achat d'options à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe.

Nous vous proposons de fixer à 200 € le prix unitaire net d'achat maximum auquel la société pourra effectuer ces acquisitions, lesquelles devront respecter les règles prévues par le règlement 98-02 de la COB, modifié par les règlements 2000-06 et 2003-06 en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

La présente autorisation est donnée pour une durée maximum de 18 mois. Elle annule pour sa partie non utilisée celle précédemment accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2004 sur la régularisation des cours.

Les achats effectués, dans le cadre du précédent programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Mixte du 26 mars 2004, seront pris en compte pour la détermination du nombre d'actions détenues par la société au titre de la limite précitée de 10 %.

Le Directoire donnera chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

A ce titre, nous sommes intervenus au cours de l'exercice pour acquérir 1 998 titres au prix moyen de 43,14 € et céder 3 000 titres au prix moyen de 22,50 €.

En date du 10 mai 2004, la société a signé un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissements. Ce contrat a été alimenté par 1 000 titres autodétenus. Au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2004, ce contrat de liquidité, détenu

à 80 % par LACROIX SA, a acquis 654 titres au prix moyen de 40.39 € et a cédé 875 titres au prix moyen de 47.08 €.

A la clôture de l'exercice, la société détenait 20 184 titres, soit 2,01 % du capital au prix de 27,28 €, sous la rubrique "valeurs mobilières de placement : actions propres".

J. PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'état de la participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice, soit le 30 septembre 2004.

La proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel selon la définition de l'article L 225-102 du code de commerce s'élevait au 30 septembre 2004 à zéro.

K. ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIÉTÉ

Situations des mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance.

Le Directoire a examiné la situation des mandats des membres du Directoire et du Conseil de surveillance et constaté qu'aucun des mandats n'est soumis à renouvellement.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du code de commerce, nous vous présentons en annexe la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux.

Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par l'ensemble des mandataires sociaux. Cette rémunération s'élève à 578 K€.

L. NORMES IFRS

Dans le cadre du passage aux normes IFRS, dont l'application est obligatoire pour l'exercice ouvert au 1er octobre 2005 avec une année de comparatif, le groupe LACROIX a mis en place un plan de transition sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier.

Le projet IFRS suit une progression en trois phases :

- La première phase a conduit à l'établissement d'un pré-diagnostic, la constitution du groupe de travail et la mise en place d'un plan de progression.
- La seconde phase consiste en une analyse approfondie des divergences avec les règles actuelles retenues par le Groupe et le diagnostic de l'application des normes IFRS.
- La troisième phase consiste à une opérationnalisation des étapes précédentes afin d'adapter le processus de consolidation et de production d'information financière en IFRS.

En l'état actuel de l'avancement des travaux, le groupe de travail finalise la phase 2.

.....

MEMBRES DU DIRECTOIRE ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE AU 30/09/04

DIRECTOIRE

Yves KROTOFF	PRESIDENT	Administrateur SA ASTEC Administrateur SA VINILA INVESTISSEMENTS Représentant légal de LACROIX SIGNALISATION SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS Président SAS LACROIX II Directeur Général SAS LACROIX ELECTRONIQUE Président SAS SIF DU COTEAU Gérant SCI LTI SUD EST et SCI LTI CENTRE Président LACROIX Canada INC Administrateur SPEC STRUCTURE DESIGN
Michel JOLIVET	MEMBRE	Administrateur SOCIETE DES SIGNALISATIONS Président SAS LACROIX SIGNALISATION Président SAS LACROIX OCEAN INDIEN Président SAS LACROIX TRAFIC Président SAS SAAM Président SAS SIRA Président SAS SIGNALEST Président SAS KANGOUROU PACA Président SAS KANGOUROU OUEST Président SAS KANGOUROU ATS Président NORTE INDUSTRIAL Co-Président de SPEC STRUCTURE DESIGN Gérant SARL BFK
Jean-Pierre GOMEZ	MEMBRE	Néant

CONSEIL DE SURVEILLANCE

Jean-Paul BEDOUIN	PRESIDENT	Administrateur SA GROUPE TRANSPORT SERVICES Administrateur SA OCEA Administrateur KADRI INGENIERIE Représentant légal de VINILA INVESTISSEMENTS Chez SA FRAVAL DEVELOPPEMENT Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de SA VINILA INVESTISSEMENTS Président SAS LACROIX ELECTRONIQUE Président SAS LACROIX SOFREL Gérant de la SCI POMO, de la SCI VINILA, de la SCI RENS et de la SCI EMERAUDE DEVELOPPEMENT
Michel COMETS	MEMBRE	Administrateur SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS Représentant légal SA SOCIETE DES SIGNALISATIONS chez SA GERTRUDE Gérant SCI COM
Georges PRADEAUX	MEMBRE	Néant
Vincent BEDOUIN	MEMBRE	Néant
Nicolas BEDOUIN	MEMBRE	Néant
Christian CUNAUD	MEMBRE	Président SAS FIGSA Président SAS GROUPE SALMON ARC EN CIEL Président SAS ARC EN CIEL PRODUCTIONS Président SAS ARC EN CIEL BOUTIQUE Président SAS ARC EN CIEL MAILLE Président SAS ARC EN CIEL DISTRIBUTIONS Président S.L. GROUPE SALMON ARC EN CIEL ESPANA Membre du Conseil de surveillance de VENDEE MATERIAUX Administrateur SA NOUVEL OUEST Co-directeur GSA HK LIMITED (HONG KONG)

II. RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L.225-68 du code de commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil de surveillance au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2004,
- des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

I. PRÉPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

1.1 ORGANISATION

DU GOUVERNEMENT DU GROUPE

La gestion de la société Lacroix SA repose sur la distinction prévue par les articles L225-57 à L225-93 du Code de Commerce entre les fonctions de direction, dévolues au Directoire, et le contrôle de cette direction, assumé par le Conseil de Surveillance.

Les dispositions statutaires de la société prévoient en leur article 15, à titre de mesures internes non opposables aux tiers, une autorisation préalable par le Conseil de Surveillance pour la conclusion de certaines opérations engageant le Groupe, et notamment en matière de :

- Définition de la stratégie et du plan pluriannuel, et de la politique de financement.
- Approbation des budgets d'exploitation, d'investissement et de trésorerie.
- Définition des seuils d'autorisations d'investissements hors budget ou de prises de participation.
- Contrat avec des tiers portant sur un volume d'activité de 10 % du chiffre d'affaires annuel budgété.
- Décisions relatives aux cadres supérieurs de la société.

1.2 COMPOSITION DU CONSEIL

L'assemblée générale du 26 mars 2004 a procédé au renouvellement des trois membres du Conseil de surveillance et à la nomination de 3 nouveaux membres. La liste des membres actuels est la suivante :

- Monsieur Jean PAUL BEDOUIN *, Président
- Monsieur Michel COMETS *
- Monsieur Vincent BEDOUIN *
- Monsieur Georges PRADEAUX
- Monsieur Christian CUNAUD
- Monsieur Nicolas BEDOUIN

* Membres renouvelés lors de l'AG du 26 mars 2004

1.3 FRÉQUENCE DES RÉUNIONS

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil de surveillance s'est réuni à 8 reprises, et le quorum a été largement atteint à chaque réunion.

1.4 CONVOCATION DES MEMBRES

La convocation des membres du Conseil s'est effectuée verbalement. Les commissaires aux comptes ont été convoqués par lettre recommandée avec accusé de réception, aux réunions se prononçant sur les comptes semestriels et annuels conformément aux dispositions de l'article L 225-238 du Code de Commerce.

1.5 INFORMATION DES MEMBRES

Les membres du Conseil ont reçu les documents nécessaires à leur mission dans les délais utiles à leur examen. En particulier, le Directoire a fourni au Conseil quatre rapports trimestriels au cours de l'exercice 2003-2004.

1.6 DÉCISIONS ADOPTÉES

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes annuels et semestriels qui avaient été arrêtés par le Directoire. Le Conseil a également procédé aux renouvellements et à la nomination des membres du Directoire, et conformément aux dispositions légales et statutaires, autorisé certaines opérations telles que des cautions, avals et garanties, ainsi qu'une prise de participation. Le Conseil a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Le Conseil a, par ailleurs, réparti les jetons de présence alloués par l'Assemblée Générale des actionnaires.

II. PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

2.1 OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Notre société a mis en place une organisation du contrôle interne, en vue d'assurer l'optimisation du contrôle à l'intérieur du Groupe, en veillant notamment à ce qu'il n'existe pas d'éléments matériels de nature à remettre en cause la fiabilité des comptes sociaux et consolidés présentés aux actionnaires.

L'un des objectifs est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreur et de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Cette organisation vise à s'assurer :

- de la fiabilité des informations financières,
- de la prévention et de la maîtrise des risques concernant l'activité,
- de la sauvegarde et de la protection des actifs,
- de la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2.2 ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE

L'organisation générale du contrôle interne repose sur les organes et les instruments suivants :

- **Un contrôle budgétaire**, assuré par des contrôleurs de gestion au niveau de chacune des filiales, réalisé sous la responsabilité du directeur financier. Il permet un suivi mensuel des engagements budgétaires par filiale, par activité et cumulés, à travers un "reporting" remis au Directoire chaque mois.
- **Un service comptable** décentralisé, avec un responsable comptable dans les principales filiales. Les données remontées sont examinées par le siège avant consolidation. La consolidation est centralisée au siège, afin de garantir la cohérence des retraitements de consolidation, et leur conformité aux règles et procédures du Groupe. Le groupe établie et publie des comptes consolidés semestriels au 31 mars et annuels au 30 septembre. Les déclarations fiscales des filiales françaises du groupe sont établies ou contrôlées par la direction comptable du groupe.
- **Un «reporting» trésorerie** centralisé au siège, permettant un suivi hebdomadaire des flux de trésorerie et de la situation d'endettement

des filiales et du groupe. Ces situations de trésorerie et d'endettement sont transmises au Directoire de façon bi-mensuelle.

- **Le statut juridique** des principales filiales, sociétés constituées en Société par Actions Simplifiées, permettant un contrôle du Président de ces sociétés par un comité de direction pour la conclusion de certaines opérations engageant le groupe.
Sont notamment soumises à autorisation préalable du comité de direction les opérations suivantes :
 - Constitution de sûretés, de cautions, avals et garantie.
 - Cession ou prise de participations .
 - Approbation des budgets d'exploitation, d'investissements et de trésorerie.
 - Définition de la stratégie et du plan pluriannuel, de la politique de financement et leurs modifications éventuelles.
- **Un service centralisé de suivi des opérations juridiques** (contrats, secrétariat juridique, gestion des litiges, opérations de restructuration interne et de croissance externe), s'appuyant ponctuellement sur des consultations de conseils externes.

2.3 ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

Dans le souci de renforcer son dispositif de contrôle interne, la société va procéder sur le prochain exercice à la création d'un service d'**audit interne**, directement rattaché à la direction générale. Sa mission sera d'évaluer, d'améliorer et de formaliser le cas échéant les procédures en place dans le but de fiabiliser encore un peu plus le processus d'élaboration des informations financières.

Par ailleurs, la société prend en compte les interventions des **commissaires aux comptes** qui, dans le cadre de leurs travaux, évaluent ces procédures de contrôle interne.

Nous vous précisons que conformément à l'article L 225-235 du Code de commerce tel que modifié par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août dite "loi de sécurité financière", nos Commissaires aux comptes vous présenteront, dans un rapport joint à leur rapport général, leurs observations sur le présent rapport.

Le Président du Conseil de surveillance

III. TABLEAU DES RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Chiffres exprimés en €

Nature des indications	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social	1 531 222	10 000 000	10 000 000	10 000 000	10 000 000
b) Nombre des actions ordinaires existantes	1 004 416	1 004 416	1 004 416	1 004 416	1 004 416
c) Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote)					
d) Nombre maximal d'actions futures à créer					
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	925 864	1 310 802	893 393	820 219	898 337
b) Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 5 487 316	1 875 120	2 888 395	1 068 868	1 913 975
c) Impôts sur les bénéfices	- 1 241 058	- 1 595 002	- 356 415	- 492 400	528 526
d) Participation des salariés due au titre de l'exercice					
e) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	924 656	- 3 488 612	4 251 650	1 347 771	8 168 297
f) Résultat distribué	612 489		703 091	1 004 416	1 807 949*
III - RÉSULTATS PAR ACTION					
a) Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 4	3	3	2	1
b) Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1	- 3	4	1	8
c) Dividende attribué à chaque action	1		1	1	2
IV - PERSONNEL					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	4	2	2	3
b) Montant de la masse salariale de l'exercice	532 400	541 445	139 011	177 127	269 582
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	264 510	333 316	155 688	173 847	224 064

(*) Projet d'affectation du résultat.

IV. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2004

LACROIX S.A.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société LACROIX SA, relatifs à l'exercice clos le 30 sept. 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 1^{er} alinéa, du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- La note C de l'annexe expose les règles et méthodes comptables portant notamment sur :

- la valorisation, l'amortissement et la dépréciation des immobilisations incorporelles, corporelles et financières,
- la valorisation des stocks et travaux en cours,
- la constitution des provisions pour risques et charges,
- l'estimation des engagements en matière de retraite.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons apprécié les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent les estimations retenues et revu les calculs effectués par le groupe.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

- Par ailleurs, la note B de l'annexe précise le traitement comptable retenu pour l'événement postérieur à la clôture de l'exercice qui y est relaté.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre groupe, nous avons vérifié le caractère approprié de ce traitement et de l'information fournie dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

FAIT À NANTES ET À LA ROCHE-SUR-YON, le 22 février 2005

Les Commissaires aux comptes

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

ATLANTIQUE RÉVISION CONSEIL
Anne HERMOUET, Jacques DELPECH

V. RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2004

LACROIX S.A.

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 sept. 2004 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société LACROIX SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 225-235, 1^{er} alinéa, du Code de Commerce, relatives à

la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 3 du paragraphe des règles et méthodes comptables de l'annexe relative aux titres de participations présente les modalités de détermination de la valeur d'inventaire des titres de participation conduisant à la constitution éventuelle d'une provision pour dépréciation.

Nous nous sommes assurés de la pertinence des approches mises en œuvre par la société sur la base des éléments disponibles à ce jour, ainsi que du caractère raisonnable des hypothèses retenues et des évaluations qui en résultent.

Ces appréciations s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et contribuent donc à la formation de l'opinion de certification sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion

Nous vous signalons, par ailleurs, que l'information prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de Commerce concernant les rémunérations versées aux mandataires sociaux de votre société, n'a pas été mentionnée dans le rapport de gestion.

FAIT À NANTES ET À LA ROCHE-SUR-YON, le 22 février 2005

Les Commissaires aux comptes

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

ATLANTIQUE RÉVISION CONSEIL
Anne HERMOUET, Jacques DELPECH

VI. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2004

LACROIX S.A.

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTIONS AUTORISÉES AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L. 225-88 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 117 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société LACROIX SOFREL

Lors de ses délibérations du 15 juin 2004, votre conseil de surveillance a autorisé votre société à acquérir 34 969 actions de la société LACROIX ELECTRONIQUE auprès de la société SOFREL, pour un montant de 533 624 €, soit 15,26 € par action.

Personnes concernées : Messieurs Jean-Paul BEDOUIN, Yves KROTOFF et Michel JOLIVET.

Avec le président du Directoire

Lors de ses délibérations du 28 février 2004, votre conseil de surveillance a autorisé la conclusion d'un avenant au contrat de travail de Monsieur Yves KROTOFF, embauché au sein du groupe Lacroix à compter du 5 octobre 1992, afin de préciser les clauses particulières suivantes :

- clause de garantie d'emploi d'une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2004, hormis en cas de faute grave ou lourde et cas de force majeure dûment constatée,
- clause d'indemnité contractuelle de licenciement égale à 18 mois de rémunération brute, hormis en cas de faute grave ou lourde et cas de force majeure dûment constatée, cette indemnité s'ajoutant aux indemnités dues en application des dispositions légales ou conventionnelles. La rémunération brute versée à M. Yves KROTOFF au cours de l'exercice s'est élevée à 160 615,76 €.

FAIT À NANTES ET À LA ROCHE-SUR-YON, le 22 février 2005

Les Commissaires aux comptes

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

ATLANTIQUE RÉVISION CONSEIL
Anne HERMOUET, Jacques DELPECH

VII. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE CONCERNANT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

LACROIX S.A.

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société LACROIX SA et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

Sous la responsabilité du Conseil de surveillance, il revient à la direction de définir et de mettre en œuvre des procédures de contrôle interne adéquates et efficaces. Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent, de notre part, les informations et déclarations contenues dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations et déclarations contenues dans le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président,
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

S'agissant du premier exercice d'application des dispositions introduites par la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003, et en l'absence de pratiques reconnues quant au contenu du rapport établi par le Président, celui-ci ne comporte pas d'appréciation sur l'adéquation et l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Par conséquent, cette même limitation s'applique également à l'étendue de nos diligences et au contenu de notre propre rapport.

Au-delà de la limite mentionnée ci-dessus et sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations et les déclarations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil de surveillance, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

FAIT À NANTES ET À LA ROCHE-SUR-YON, le 22 février 2005

Les Commissaires aux comptes

EXCO ATLANTIQUE
François MACE

ATLANTIQUE RÉVISION CONSEIL
Anne HERMOUET, Jacques DELPECH

VIII. TEXTE DU PROJET DES RÉSOLUTIONS PRÉSENTÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MARS 2005

LACROIX S.A.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance :

- du rapport du Directoire et des observations du Conseil de surveillance sur la gestion de la société pendant l'exercice écoulé et sur les comptes du 1^{er} octobre 2003 au 30 septembre 2004,
- du rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice,
- des rapports du Président du Conseil de surveillance et des commissaires aux comptes prévus aux articles L 225-68 et L 225-235 du Code de commerce sur le contrôle interne,

approuve les comptes dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports et faisant apparaître un bénéfice de 8 168 297 €.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, réintégrées au résultat fiscal, tel qu'il ressort du rapport du Directoire, qui s'élèvent à un montant global de 22 311 € et qui ont donné lieu à une imposition de 7 660 €.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus aux membres du Directoire et aux membres du Conseil de surveillance de l'exécution de leur mandat pour l'exercice clos le 30 septembre 2004.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Directoire sur la gestion du Groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2004, tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, faisant apparaître un résultat net consolidé de 6 956 906 € (dont 6 824 826 € part du groupe).

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Directoire et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de LACROIX SA de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 8 168 297 €
 Augmenté du report
 à nouveau antérieur 51 786 €
 Pour former un montant distribuable de ..8 220 083 €

Affecté de la manière suivante :

A titre de dividendes
 aux actionnaires la somme de 1 807 948.8 €
 Soit 1,80 € par action

Au poste "autres réserves"
 la somme de 4 699 857 €

Le solde au poste "report à nouveau"
 ainsi porté à la somme de 1 712 277.2 €
 étant précisé que ce montant sera augmenté de la fraction des dividendes correspondant aux actions propres détenues par la société.

Le dividende sera mis en paiement à compter du 5 avril 2005.

Il en résulte que le montant des capitaux propres, après affectation du résultat, s'élèvera à la somme de 29 998 523 €.

L'Assemblée Générale donne acte au Directoire de sa communication faite en application de l'article 243 bis du Code général des impôts concernant les distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices, cf. tableau ci-dessous.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-86 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Exercices	Nombre d'actions rémunérées	Dividende net par action	Impôts déjà payés au Trésor (avoir fiscal)	Revenu global
2000/2001	1 004 416	0 €	0 €	0 €
2001/2002	1 004 416	0,70 €	0,35 €	1,05 €
2002/2003	1 004 416	1 €	0,50 €	1,50 €

.....

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de fixer le montant des jetons de présence du Conseil de surveillance à la somme 10 000 euros.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Directoire, décide, conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, d'autoriser le Directoire à procéder à des achats en bourse d'actions de la société, aux fins de :

- l'animation du cours par un prestataire de services d'investissements dans le cadre d'un contrat de liquidité,
- l'achat d'actions en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opération de croissance externe,
- la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions,
- la couverture de plans d'options d'achat d'actions à des salariés et des mandataires sociaux du Groupe LACROIX, plus généralement toute cession et/ou attribution d'actions aux salariés dans le cadre de dispositions légales.

Cette autorisation est donnée pour une période de 18 mois à compter de l'Assemblée Générale, soit jusqu'au 15 septembre 2006. Elle annule et remplace la précédente autorisation.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être achetées est fixé à 80 257. Le prix d'achat maximum par action ne pourra excéder 200 € (soit un montant global maximal de 16,051 M€ destiné à la réalisation de ce programme).

Les actions seront rachetées par interventions sur le marché ou par voie d'acquisition de blocs de titres dans le cadre des dispositions légales et réglementaires applicables. Les acquisitions par blocs de titres pourraient atteindre l'intégralité du programme. Les acquisitions et cessions pourront intervenir en période d'offre publique, dans les limites de la réglementation boursière.

Le nombre d'actions détenues en exécution de la présente autorisation ne pourra excéder 10 % du capital social soit 100 441 actions.

Le Directoire donnera chaque année aux actionnaires dans son rapport à l'Assemblée Générale Ordinaire les informations relatives aux achats d'actions et cessions réalisées.

Tous pouvoirs sont conférés au Directoire pour effectuer toutes formalités nécessaires à l'exécution de la présente autorisation.

RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

SEPTIÈME RÉSOLUTION

(CONDITION DE MAJORITÉ EXTRAORDINAIRE)

HUITIÈME RÉSOLUTION

(CONDITION DE MAJORITÉ EXTRAORDINAIRE)

NEUVIÈME RÉSOLUTION

(CONDITION DE MAJORITÉ EXTRAORDINAIRE)

DIXIÈME RÉSOLUTION

(CONDITION DE MAJORITÉ EXTRAORDINAIRE)

ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

A - Comptes consolidés

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

I. BILAN

BILAN ACTIF	30/09/2004			30/09/2003
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Ecarts d'acquisition	622	535	87	123
Immobilisations incorporelles	8 711	2 351	6 360	5 951
Immobilisations corporelles	61 263	42 204	19 059	18 380
Immobilisations financières	601	56	545	560
Actif immobilisé	71 197	45 146	26 051	25 014
Stocks et en-cours :	34 045	3 789	30 256	25 978
Clients et comptes rattachés	46 909	999	45 910	41 518
Autres créances et comptes de régularisation	15 738		15 738	13 578
Valeurs mobilières de placement	631		631	488
Disponibilités	3 392		3 392	2 921
Actif circulant	100 715	4 788	95 927	84 483
TOTAL ACTIF	171 912	49 934	121 978	109 497

BILAN PASSIF	30/09/2004	30/09/2003
Capital	10 000	10 000
Primes	2 320	2 320
Réserves consolidées	19 776	14 330
Résultat consolidé	6 825	5 401
Capitaux propres part du groupe	38 921	32 051
Interêts minoritaires	- 254	- 378
Autres fonds propres	349	257
Provisions pour risques et charges	4 678	4 098
Emprunts et dettes financières	28 137	31 132
Fournisseurs et comptes rattachés	30 960	25 375
Autres dettes et comptes de régularisation	19 187	16 962
DETTES	78 284	73 469
TOTAL PASSIF	121 978	109 497

II. COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2004	30/09/2003
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	165 200	159 707
Reprises provisions	2 979	5 371
Production stockée et autres produits	682	- 1 669
Achats consommés	65 312	64 860
Autres achats externes	33 774	29 435
Impôts, taxes et assimilés	3 478	3 644
Charges de personnel	45 193	43 731
Dotation aux amortissements et provisions	8 384	7 909
Autres charges (1)	554	2 896
RÉSULTAT EXPLOITATION	12 166	10 934
RESULTAT FINANCIER	- 1 201	- 2 049
RÉSULTAT COURANT DES SOCIÉTÉS INTEGRÉES	10 965	8 885
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 786	- 1 679
IMPOTS SUR LES BENEFICES	- 3 068	- 1 450
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	7 111	5 756
Dotation amortissements écarts d'acquisition	- 154	- 278
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	6 957	5 478
Intérêts des minoritaires	132	77
RÉSULTAT NET (part du Groupe)	6 825	5 401
Résultat par action	6,79	5,38

III. FLUX DE TRÉSORERIE

	30/09/2004	30/09/2003
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net des sociétés intégrées	6 957	5 479
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions (1)	4 743	7 096
- Variation des impôts différés	- 275	- 546
- Plus-values de cession, nettes d'impôt	210	- 311
- Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence		
- Divers		
<i>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</i>	<i>11 635</i>	<i>11 718</i>
Ecart de conversion sur la CAF	88	- 121
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	- 3 012	- 3 929
<i>Flux net de trésorerie généré par l'activité</i>	<i>8 711</i>	<i>7 668</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	- 4 201	- 3 692
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt	1 104	1 250
Subvention d'investissement encaissées		
Incidence des variations de périmètre	- 155	- 984
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</i>	<i>- 3 252</i>	<i>- 3 426</i>
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 985	- 687
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	- 1	
Augmentations de capital en numéraire	- 37	
Variation des autres fonds propres	92	116
Emissions d'emprunts	6 718	5 803
Remboursements d'emprunts	- 7 511	- 7 812
<i>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</i>	<i>- 1 724</i>	<i>- 2 580</i>
Variation de trésorerie	3 735	1 662
Incidence des variations de cours des devises		- 71
Trésorerie d'ouverture	- 6 205	- 7 795
Trésorerie de clôture	- 2 470	6 205
dont incidence reclassement des comptes courants		
Trésorerie de clôture nette		
Variation de trésorerie	3 735	1 662

(1) A l'exclusion des provisions sur actif circulant.

IV. ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

A. FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant.

B. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Le 13 janvier 2005, un plan social a été rendu public par la société SIGNALEST. Il porte sur 36 personnes et représente un coût global estimé à 684 000 €. Conformément aux règles applicables, cet événement ne pouvait faire l'objet d'une provision dans les comptes arrêtés au 30 septembre 2004 car il s'agit d'un événement de l'exercice suivant.

C. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

1) Etats financiers

Les états financiers individuels des sociétés du Groupe LACROIX SA sont arrêtés au 30 septembre 2004. Les comptes des sociétés dont la date de clôture est différente de celle du Groupe sont consolidés sur la base d'une situation intermédiaire arrêtée au 30 septembre. Cette situation est auditée par les Commissaires aux Comptes de la société ou, à défaut, par ceux de la société mère. Les comptes sont établis selon les principes comptables en vigueur dans leur pays d'activité et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés. Ces principes appliqués de manière constante, sont conformes à la réglementation française sur les comptes consolidés, ainsi qu'aux principes généralement admis au plan international.

Les nouvelles règles de dépréciation des actifs édictées par la recommandation n°2004-02 du CNC seront appliquées à compter du 1^{er} octobre 2005.

Considérant la prise en compte des aspects environnementaux, la recommandation n°2003-02 du CNC sera appliquée à compter du 1^{er} octobre 2004.

2) Périmètre et méthodes de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société mère exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif sont intégrées globalement.

Les sociétés contrôlées conjointement avec d'autres actionnaires ou associés, sont traitées par intégration proportionnelle, même dans le cas où le groupe détiendrait plus de 50 % des droits de vote.

Les sociétés sur lesquelles la société mère exerce seulement une influence notable sont consolidées par mise en équivalence des titres.

Les sociétés sont exclues du périmètre lorsqu'elles ne sont pas significatives. Une société est considérée comme non significative lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le chiffre d'affaires est inférieur à 1% du chiffre d'affaires du Groupe LACROIX.

Ou

- Le total de l'actif est inférieur à 1% du total de l'actif du Groupe LACROIX.

Et

- La société n'exerce aucun contrôle exclusif sur une société qui ne répond aux critères d'inclusion dans le périmètre.

Les comptes ont été consolidés conformément aux règles édictées par le Conseil National de la Comptabilité et au Règlement CRC n° 99.02.

Les participations qui ne présentent pas de caractère durable ne sont pas consolidées.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes du Groupe (plus-values, profits sur stocks, dividendes...).

3) Immobilisations incorporelles.

Pour les exercices clos jusqu'au 30 septembre 2000, l'écart constaté à l'occasion d'une prise de participation entre le prix de l'acquisition de la société consolidée et de la quote-part du Groupe dans ses capitaux propres retraités à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation ("Différence de première consolidation") est, le cas échéant, affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie résiduelle non affectée étant inscrite sous la rubrique "écart d'acquisition" à l'actif du bilan et amortie selon la méthode linéaire sur une durée de 10 ans, sauf cas particuliers pour lesquels une durée plus courte aura été retenue.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} octobre 2000, en application des dispositions du règlement CRC N° 99-02, les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiés à la date de l'acquisition.

Les autres immobilisations incorporelles (brevets essentiellement) sont amorties selon la méthode linéaire sur des périodes qui correspondent à leur durée d'utilisation prévue, et qui n'excèdent pas vingt ans.

Le fonds commercial correspond à l'affectation en part de marché d'une partie de l'écart de la première consolidation. Ce montant résulte de la capitalisation du bénéfice net courant.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque l'application des critères qui avaient conduit l'inscription de la valeur brute à l'actif aboutit d'une façon durable à une valeur inférieure à celle-ci.

Les fonds de commerce et droits au bail, bénéficiant d'une protection juridique, ne sont pas amortis.

Les frais de recherche et de développement ne sont jamais immobilisés.

4) Immobilisations corporelles

Les immobilisations figurent au bilan à leur prix de revient, abstraction faite de toute charge financière.

Lors de la première consolidation d'une société, les immobilisations acquises sont comptabilisées en distinguant la valeur brute de la valeur nette, conformément aux valeurs figurant dans les comptes sociaux de cette société, sauf lorsque la valeur d'entrée fait l'objet d'une ré estimation au titre des écarts d'évaluation.

Les amortissements calculés suivant le mode linéaire ou dégressif, par application de taux homogènes au sein du Groupe, sont déterminés par référence aux durées d'utilisations suivantes :

- Constructions et installations 10 à 25 ans
- Matériels et outillages 4 à 10 ans
- Autres immobilisations 5 à 10 ans

La valeur vénale des actifs de caractère immobilisable faisant l'objet de crédit-bail est immobilisée et amortie selon la méthode ci-dessus, et la dette correspondante figure au passif.

5) Immobilisations financières

La valeur brute "titres de participation" correspond au coût historique d'acquisition des titres de sociétés non consolidées ou, s'il s'agit de titres précédemment consolidés à la valeur d'équivalence atteinte à la date à laquelle le Groupe a cessé de remplir les conditions requises pour leur consolidation. Dans ce cas, cette valeur s'entend déduction faite des dividendes reçus provenant de bénéfices réalisés avant cette date.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activité et de résultat de chacune des sociétés concernées.

6) Stocks et travaux en cours

Les prix de revient comprennent les coûts des matières et de la main-d'œuvre de production, ainsi que les autres frais directement rattachables à la

fabrication sur la base du niveau d'activité normal. Ces coûts sont déterminés par référence à la méthode FIFO et, compte tenu de la rotation des stocks, sont proches des derniers prix de revient à la date du bilan.

Lorsque les prix de revient sont inférieurs à la valeur de réalisation, une provision pour dépréciation est alors constituée à due concurrence de cet écart.

7) Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

Concernant les actions propres détenues, elles ont été comptabilisées en valeurs mobilières de placement, conformément aux intentions formulées par le Directoire et aux propositions soumises à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires.

8) Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont maintenues dans les capitaux propres consolidés pour leur montant net d'impôt différé.

Elles sont reprises au compte de résultat au prorata de l'amortissement des biens concernés.

9) Intérêts minoritaires.

Ces intérêts correspondent à la part revenant aux actionnaires des sociétés consolidées par intégration globale qui n'appartiennent pas au groupe. Ils sont composés :

- De leur part dans les réserves.
- De leur part dans les écarts de conversion.
- De leur part dans le résultat.

Lorsque les intérêts des minoritaires pris globalement sont négatifs, ils sont pris en charge par la société mère, à moins que ces minoritaires n'aient l'obligation formelle de participer aux pertes correspondantes. Les actionnaires hors groupe des entités ad hoc consolidées en application du paragraphe n° 10052 du règlement N° 99-02 du Comité de la Réglementation comptable sont présumés être tenus par cette obligation.

10) Provisions pour risques et charges

Ce poste enregistre :

- L'ensemble des provisions pour risques et charges comptabilisées pour les sociétés du groupe.
- Les provisions relatives aux impositions différées.

- Le cas échéant, les écarts d'acquisition négatifs, lorsque la juste valeur des sociétés acquises, appréciée à la date de l'opération, est supérieure au prix versé.

Les provisions pour engagements de retraite et assimilés, évaluées selon la méthode actuarielle dite du prorata "des droits au terme".

D'une manière générale, les risques et charges sont évalués en tenant compte des informations disponibles et, le cas échéant, après consultation des experts et conseils de l'entreprise.

Les provisions pour écarts d'acquisition font l'objet de reprises au compte de résultat selon un plan déterminé société par société.

11) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leur montant et dans leur survenance.

12) Impôts sur les bénéficiaires

La charge d'impôt sur les résultats correspond à l'impôt exigible de chaque entité fiscale consolidée corrigé des impôts différés. Ceux-ci résultent des différences dans le temps entre les charges et produits retenus pour l'établissement des comptes consolidés et ceux retenus pour le calcul de l'impôt de chaque entité fiscale consolidée.

Les impôts différés proviennent pour l'essentiel des retraitements d'amortissement et des différences temporaires entre résultat social et fiscal. Ils sont constatés suivant la méthode du report variable sur toutes les différences temporaires existantes.

Toutefois les actifs d'impôts sont comptabilisés dès lors que leur imputation sur l'impôt futur est probable.

13) Conversion des éléments en devises

Les transactions en devises sont converties au cours de change en vigueur au moment de la transaction ou au taux de la couverture de change mise en place le cas échéant. Les actifs et passifs exprimés en devises sont convertis au cours de clôture ou au taux de la couverture qui leur est éventuellement affectée. Les différences de change résultant de la conversion des transactions en devises sont incluses dans le compte de résultat.

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en monnaie de référence, comme indiqué ci-après :

- Les postes du bilan sont convertis sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice.
- Les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice.
- Les pertes ou profits résultant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères sont comptabilisés dans une "réserve de conversion" incluse dans les capitaux propres consolidés.

14) Engagements en matière de retraite

Les indemnités conventionnelles qui seraient dues à l'âge de départ en retraite font l'objet d'une provision dans les comptes consolidés selon la méthode rétrospective des unités projetées désignée par la norme IAS 19. Les provisions sont calculées à partir de la rémunération brute, charges sociales comprises, et tiennent compte d'un taux d'actualisation, de l'ancienneté, de l'espérance de vie et de la rotation des effectifs

15) Cautions, avals et garanties données

Il s'agit principalement des sûretés réelles suivantes :

- Gage d'instruments financiers (nantissement de titres).
- Nantissement de fonds de commerce.

16) Dérogation au Plan Comptable Général

La reprise d'une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée dans les produits exceptionnels lorsque cette reprise intervient à l'occasion de la cession des titres concernés, afin de présenter la reprise de provision au même niveau que la moins value réalisée sur cette cession. Cette présentation, conforme aux options admises par la doctrine comptable, constitue néanmoins une dérogation au Plan Comptable Général.

17) Résultat par action

Le résultat de base par action correspond au résultat net revenant à LACROIX SA divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, après déduction des actions propres éventuellement détenues par la société mère, sauf lorsque ces actions propres ont été comptabilisées dans les Valeurs Mobilières de Placement.

Il n'existe pas d'obligations convertibles en actions ni d'option de souscription susceptible d'influencer ce calcul pour la détermination du résultat dilué par actions.

D) PÉRIMÈTRE ET MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Le groupe LACROIX est ainsi constitué :

IDENTIFICATION DES SOCIÉTÉS		N° SIREN	30/09/2004			30/09/2003		
Dénomination	Siège		Détention	Méthode	%	Détention	Méthode	%
LACROIX S.A.	Saint-Herblain	855 802 815	100,00	mère	100,00	100,00	mère	100,00
COTEAU	Sautron	392 915 138	4,04	globale	100,00	4,04	globale	100,00
ESTE SENAL	Espagne	A12 329 827	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
KANGOUROU ATS	Marlenheim	344 679 022	99,92	globale	100,00	99,92	globale	100,00
KANGOUROU PACA	Marseille	439 903 576	99,94	globale	100,00	99,69	globale	100,00
KANGOUROU PSR	Herblay	340 835 479	99,69	globale	100,00	99,69	globale	100,00
LACROIX Canada	Canada		99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
LACROIX ELECTRONIQUE	Vern/Seiche	409 064 151	99,99	globale	100,00	99,99	globale	100,00
LACROIX SIGNALISATION	Saint-Herblain	409 065 984	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
LACROIX SOFREL	Vern/Seiche	409 065 810	99,95	globale	100,00	99,95	globale	100,00
LACROIX TRAFIC	Saint-Herblain	443 342 746	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
LEONE	Vertou	322 008 442	49,97	proport.	49,97	49,97	proport.	49,97 (2)
LTI CENTRE	Carros	382 846 384	42,42	globale	100,00	42,42	globale	100,00 (2)
LTI SUD EST	Carros	383 076 684	4,02	globale	100,00	4,02	globale	100,00 (2)
LX SENALIZATION	Espagne	A83 311 57	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
LX CASTILLA	Espagne	B02 335 206	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
NORTE	Espagne	A48 042 303	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
NORTE CANTABRIA	Espagne	A39 303 987	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
NORTE CONSERVATION	Espagne	B95 222 006	99,94	globale	100,00	49,97	proport.	49,97
S I R A	Koenigsmacker	332 148 642	99,93	globale	100,00	99,93	globale	100,00
SAAM	Saint-Eloy-les-Mines	861 200 574	98,05	globale	100,00	98,02	globale	100,00
SCI POMO	Nantes	348 565 060	50,00	proport.	50,00	50,00	proport.	50,00 (2)
SCIRENS	Saint-Orens	377 500 533	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00 (2)
SECTRA	Saint-Jean-d'Illac	394 227 805	49,33	proport.	49,33	49,33	proport.	49,33
SIGNAL REUNION	Le Port	343 852 836	99,75	globale	100,00	99,75	globale	100,00
SIGNALEST	Koenigsmacker	326 355 443	99,92	globale	100,00	99,92	globale	100,00
SOCIETE DE SIGNALISATION	Artigues	301 331 435	49,83	proport.	49,83	49,83	proport.	49,83
SOFREL POLOGNE	Pologne	RHB11614	99,99	globale	100,00	99,99	globale	100,00
SSD	Canada		49,97	proport.	49,97	49,97	proport.	49,97
TELECONTROL ESPAGNE	Espagne	ESA81573113	99,94	globale	100,00	99,94	globale	100,00
KANGOUROU OUEST	Saint-Herblain	478 588 700	99,94	globale	100,00			(1)
LACROIX 2	Saint-Herblain	478 583 875	100,00	globale	100,00			(1)
EDER	Espagne	A48 620 181				38,13	proport.	38,13 (3)
LACODERSA	Espagne	B95 237 913				49,97	proport.	49,97 (3)
REDES	Espagne	A15 566 144				38,13	proport.	38,13 (3)

(1) Sociétés créées en 2004.

(2) Sociétés clôturant au 31 décembre.

(3) Sociétés sorties en 2004.

L'impact des variations de périmètre intervenues au cours de l'exercice n'a pas de caractère significatif sur le bilan et le compte de résultat consolidé du groupe.

E) EXPLICATIONS SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT

1) Variations des immobilisations incorporelles

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation change	Variation périmètre	Transfert	Clôture
■ Valeurs brutes							
Frais d'établissement	47				- 5		42
Frais de recherche et développ.							0
Concessions brevets	1 966	117	71				2 012
Fonds commercial	5 927	29	12		- 4		5 940
Autres immo. incorporelles	702	222	93	7	- 1	- 120	717
TOTAL	8 642	368	176	7	- 10	- 120	8 711
■ Amortissements et provisions							
Frais d'établissement	1	37					38
Frais de recherche et développ.	0						0
Concessions brevets	1 782	171	71				1 882
Fonds commercial	415		415				0
Autres immo. incorporelles	493	89	93	6	- 2	- 62	431
TOTAL	2 691	297	579	6	- 2	- 62	2 351

2) Variations des immobilisations corporelles

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation change	Variation périmètre	Transfert	Clôture
■ Valeurs brutes							
Terrains	562		2				560
Terrains en crédit-bail	478			5			483
Constructions	7 455	185	304	2		290	7 628
Constructions en crédit-bail	9 377			185			9 562
Instal. techn. matériel industriel	21 477	1 053	3 466	94		860	20 018
Instal. techn. en crédit-bail	9 489	1 098		78			10 665
Autres immo. corporelles	10 077	577	733	20	- 189	- 151	9 601
Immo. corporelles en cours (1)	1 077	2 548				- 879	2 746
TOTAL	59 992	5 461	4 505	384	- 189	120	61 263
■ Amortissements							
Terrains	64	2					66
Terrains en crédit-bail	0						0
Constructions	4 387	380	14				4 753
Constructions en crédit-bail	3 957	469		27			4 453
Instal. techn. matériel industriel	18 472	1 566	2 955	36		30	17 149
Instal. techn. en crédit-bail	6 563	977		36			7 576
Autres immo. corporelles	8 169	945	755	17	- 201	32	8 207
Immo. corporelles en cours	0						0
TOTAL	41 612	4 339	3 724	116	- 201	62	42 204

(1) Travaux d'extention du bâtiment industriel de Saint-Herblain (Lacroix Signalisation).

3) Variations des immobilisations financières

	Ouverture	Augment.	Diminution	Variation Change	Transfert	Clôture
■ Valeurs brutes						
Autres titres de participation	122	1				123
Créances rattachées à des participations	120					120
Autres titres immobilisés	8					8
Prêts	55	35	21			69
Dépôts et cautionnements	362	106	187			281
TOTAL	667	142	208	0	0	601
■ Provisions						
Autres titres de participation	0	47				47
Créances rattachées à des participations	0					0
Autres titres immobilisés	0					0
Prêts	0					0
Dépôts et cautionnements	107		98			9
TOTAL	107	47	98	0	0	56

4) Ventilations des immobilisations nettes

	30/09/2004	30/09/2003	Proforma 30/09/2003*
■ Par zones géographiques			
France métropolitaine	19 537	19 120	19 120
Etranger	6 514	5 894	5 894
TOTAL	26 051	25 014	25 014
■ Par activités			
Branche Signalisation	13 924	10 196	11 937
Branche Télégestion	1 963	3 734	1 993
Branche Equipementier - Electronique	10 164	11 084	11 084
TOTAL	26 051	25 014	25 014

* Compte tenu du transfert de l'activité "Ville Route Traffic" de la branche Télégestion à la branche Signalisation.

5) Ecarts d'acquisition

Les principales sociétés concernées sont :

	BRUT	NET
ATS - STI	119	60
LACROIX Signalisation	109	0
PSR	112	27
SCIRENS	282	0
TOTAL	622	87

Analyse de la variation

Montant net au 1/10/2003	123
Variation de périmètre ATS - STI	119
Amortissements de l'exercice	- 155
Montant net au 30/09/2004	87

6) Ecarts d'évaluation

Le montant des écarts d'évaluation compris dans les comptes d'immobilisations se ventile comme suit :

	VALEUR BRUTE	AMORT. ET PROVISIONS	VALEUR NETTE
Immobilisations incorporelles	4 668	0	4 668
Immobilisations corporelles	476	273	203
Immobilisations financières	0	0	0
TOTAL	5 144	273	4 871

7) Titres de participations non consolidés

Sociétés :

	Ouverture	Acquisit.	Cession	Variation périmètre	Clôture
GERTRUDE	35				35
SOFREL BRESIL	65				65
DIVERS	22			1	23
TOTAL	122	0	0	1	123

Informations relatives aux titres de participation non consolidés :

	% détention	Valeur titres Brute	Valeur titres Nette	Capitaux propres	Résultat
GERTRUDE (1)	5,82	35	35	505	42
SOFREL BRESIL (2)	100,00	65	19	85	
DIVERS		23	22		
TOTAL		123	76		

(1) Exercice clos le 31 décembre 2003.

(2) Société en cours de liquidation.

8) Créances d'exploitation et autres comptes de régularisation

	30/09/2004			30/09/2003
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
Matières premières et autres approv.	22 115	3 113	19 002	14 787
En-cours de production / Biens & Services	6 241	5	6 236	5 957
Produits intermédiaires et finis.	4 718	472	4 246	4 548
Marchandises	971	199	772	686
Stock et en-cours	34 045	3 789	30 256	25 978
Avances et acomptes versés s/Com.	46		46	55
Créances clients et comptes rattachés	46 863	999	45 864	41 463
Clients et comptes rattachés	46 909	999	45 910	41 518
Autres créances d'exploitation	2 693		2 693	2 624
Créances diverses (1)	9 403		9 403	7 727
Charges constatées d'avance	1 166		1 166	1 317
Charges à répartir sur plusieurs exercices	26		26	22
Impôt différé actif	2 361		2 361	1 635
Ecart conversion actif	89		89	253
Autres créances et comptes de régularisation	15 738	0	15 738	13 578
(1) Dont créances cédées aux factors et non utilisées à des fins de financement			6 947	5 630

9) Valeurs mobilières de placement

	30/09/2004	30/09/2003
Valeurs brutes		
Actions propres (1)	550	623
Autres valeurs mobilières de placement		11
Contrat de liquidité	80	
TOTAL	630	634
PROVISIONS	0	146
VALEURS NETTES	630	488

(1) Actions propres : dans le cadre de la régulation de son cours, la société Lacroix SA a réalisé au cours de l'exercice les opérations suivantes :
- Achats de 1 998 titres pour un montant de 86 K€
- Ventes de 4 000 titres pour un montant de 159 K€
A la clôture de l'exercice, la société détient 20 184 titres pour un montant de 550 K€.
La valorisation au dernier prix du marché à la clôture est de 991 K€.

Au cours de l'exercice, la société a mis en place un contrat de liquidité qui lui permet d'affecter exclusivement ces actions propres aux stocks options.

A la clôture, les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements.

10) Variation de capitaux propres

	Capital	Primes	Réserves consolidées (1)	Résultat	Capitaux propres (part du Groupe)	Intérêts minoritaires
Situation au 30/09/02	10 000	2 320	16 207		28 527	212
Résultat consolidé				5 401	5 401	77
Dividendes distribués en 2003			- 687		- 687	
Ecart de conversion			- 717		- 717	- 667
Engagements retraite			- 473		- 473	
Situation au 30/09/03	10 000	2 320	14 330	5 401	32 051	- 378
Report Résultat consolidé n-1			5 401	- 5 401		
Résultat consolidé				6 825	6 825	132
Dividendes distribués en 2004			- 984		- 984	
Ecart de conversion			746		746	- 8
Ecart de conversion / résultat			51		51	
Variation de périmètre			166		166	
Divers			66		66	
Situation au 30/09/04	10 000	2 320	19 776	6 825	38 921	- 254

(1) Dont Réserves légales, réglementées et report à nouveau : 11 318 K€.

11) Intérêts minoritaires

	Dans les réserves	Dans les écarts de conversion	Dans le résultat	TOTAL
GROUPE NORTE	1			1
COTEAU	417		40	457
LX SIGNALISATION	13		2	15
LTI SUD EST (1)	- 738		79	- 659
LTI CENTRE (1)	- 134		7	- 127
PSR	3		- 1	2
SAAM	44		3	47
SDS	1		- 1	
SIGNAL REUNION	6			6
SIGNALEST				
LACROIX SOFREL	9	- 8	3	4
TOTAL	- 378	- 8	132	- 254

(1) Sociétés ad hoc

12) Provisions pour risques et charges

	30/09/03	Dotation	Reprise (1)	Autres mouv.	30/09/04
Charges					
Indemnité départ retraite	1 253	679	20	17	1 929
Impôt	49	19	21	- 18	29
Impôts différés passif	32	374			406
SOUS TOTAL	1 334	1 072	41	- 1	2 364
Risques					
Risques sociaux	166	998	64	- 34	1 066
Provision restructuration	1 775	163	1 473	60	525
Risque de change	253	89	253		89
Ecarts d'acquisition négatifs (2)	41		41		0
Litiges clients et risques divers	529	341	236		634
SOUS TOTAL	2 764	1 591	2 067	26	2 314
TOTAL	4 098	2 663	2 108	25	4 678
Dont exploitation		1 039	299		
Financier		85	252		
Exceptionnel		1 169	1 559		
Impôt sur les bénéfices		374			

(1) Les provisions reprises ont été utilisées conformément à leur objet.

(2) Ecarts d'acquisitions passif : Lx Sud Est - Lx Ile de France absorbées par Lx Signalisation.

13) Ensemble des dettes

	30/09/2004	30/09/2003
Emprunts et dettes c/o établissements de crédit	19 868	22 091
Emprunts en crédit-bail	6 627	7 327
Emprunts et dettes financières divers	1 642	1 714
Emprunts et dettes financières	28 137	31 132
Avances et acomptes reçus sur commandes	35	59
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	30 925	25 316
Fournisseurs et comptes rattachés	30 960	25 375
Dettes fiscales et sociales	14 285	13 135
Autres dettes d'exploitation	689	1 820
Dettes s/ immob. et comptes rattachés	831	190
Dettes fiscales (I.S.)	1 403	184
Autres diverses	1 677	1 422
Produits constatés d'avance	279	192
Ecarts de conversion passif VI	23	19
Autres dettes et comptes de régularisation	19 187	16 962

14) Ventilation des dettes financières

	30/09/2004	30/09/2003
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 868	22 092
Emprunts en crédit bail	6 627	7 327
Emprunts et dettes financières divers	1 642	1 713
TOTAL	28 137	31 132
Dettes à moins d'un an	13 796	18 038
Dettes à plus d'un an et à moins de cinq ans	12 673	11 600
Dettes à plus de cinq ans	1 668	1 494
TOTAL	28 137	31 132
Dettes en €	24 125	27 443
Dettes en devises étrangères	4 012	3 689
TOTAL	28 137	31 132

Les dettes financières sont pour les 2/3 à taux variable, indexé sur EURIBOR.

15) Ventilation du chiffre d'affaires

	30/09/2004	30/09/2003	Proforma 30/09/2003*
■ Par zones géographiques			
FRANCE METROPOLITAINE	143 690	140 433	140 433
ETRANGER	21 510	19 274	19 274
TOTAL	165 200	159 707	159 707
■ Par activités			
BRANCHE SIGNALISATION	88 132	69 851	84 710
BRANCHE TELEGESTION	14 426	27 288	12 429
BRANCHE ELECTRONIQUE	62 642	62 568	62 568
TOTAL	165 200	159 707	159 707

*Compte tenu du transfert de l'activité "Ville Route Traffic" de la branche Télégestion à la branche Signalisation.

16) Ventilation des dotations et reprises aux amortissements et provisions

	Dotations	Reprises
Amortissements sur immobilisations	4 631	39
Stocks	2 437	2 324
Autres actifs d'exploitation	277	317
Risques et charges	1 039	299
TOTAL EXPLOITATION	8 384	2 979
Titres et autres immo. financières	51	
Valeurs mobilières de placement		146
Risques et charges	85	252
TOTAL FINANCIER	136	398
Dépréciations exceptionnelles	2	387
Risques et charges	1 169	1 559
TOTAL EXCEPTIONNEL	1 171	1 946

17) Effectifs

	TOTAL	Signalisation	Télégestion	Electronique
Sociétés intégrées globalement				
Cadres	238	103	52	83
Techniciens	268	74	22	172
Employés	168	120	23	25
Ouvriers	1 075	311	3	761
TOTAL	1 749	608	100	1 041
Sociétés intégrées proportionnellement				
Cadres	10	10		
Techniciens	7	7		
Employés	25	25		
Ouvriers	56	56		
TOTAL	98	98	0	0
TOTAL GÉNÉRAL	1 847	706	100	1 041

18) Rémunération des organes de direction

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes de direction, d'administration et de surveillance à raison de leurs fonctions dans le Groupe se répartissent comme suit :

Membres du Directoire :	448 K€
Membres du Conseil de Surveillance :	130 K€

19) Résultat financier

	30/09/04	30/09/03
Produits et charges financières	- 1 332	- 1 925
Ecart de change	- 78	- 272
Dotations et reprises provisions	264	148
Produits et charges sur cessions VMP	- 54	
TOTAL	- 1 200	- 2 049
Synthèse : Total des produits	927	1 199
Total des charges	2 128	3 248
RÉSULTAT FINANCIER	- 1 201	- 2 049

20) Degré d'exposition du Groupe aux risques de marché

En dehors de Lacroix Electronique, le Groupe n'est pas exposé aux risques de marché.

D'une manière générale, le recours aux instruments financiers intervient dans le strict cadre des besoins nécessaires à l'exploitation, à l'exclusion de toute activité spéculative.

Pour ce qui concerne Lacroix Electronique, il s'agit principalement d'opérations libellées en dollar US pour lesquelles la politique consiste à recourir à des couvertures partielles.

A la clôture de l'exercice, le montant des dettes en devises non couvertes s'élevait à 1 540 KUSD.

21) Résultat exceptionnel

	30/09/04	30/09/03
Cessions d'éléments d'actif immobilisé	85	311
Complément fermeture site Nogent, Lacroix Electronique	- 1 178	- 1 998
Indemnité / litige stock Electronique	532	
Litige brevet	- 208	
Autres éléments	- 17	8
TOTAL	- 786	- 1 679
Synthèse : Total des produits	4 387	2 429
Total des charges	5 173	4 108
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	- 786	- 1 679

22) Impôt sur les bénéfices

	30/09/04	30/09/03
■ Preuve d'impôt		
Résultat consolidé	6 957	5 401
Impôt sur les bénéfices	3 068	1 450
Amort. / repr. des écarts d'acquisition	154	278
Résultat avant impôt et amort / repr. des écarts d'acquisition	10 179	7 129
Impôt théorique au taux en vigueur pour l'entreprise consolidante	3 494	2 447
Incidence de l'activation d'impôts différés (±)	- 272	- 560
Impact différence de taux d'impôt des filiales	- 114	- 105
Impôts / réserves n-1		- 247
Divers	- 40	- 85
Charge d'impôt effective	3 068	1 450
■ Répartition de la charge d'impôts sur les résultats		
Charge d'impôt sur les bénéfices	3 343	1 995
Charge nette d'impôts différés	- 275	- 545
TOTAL	3 068	1 450

Le régime des groupes de société prévu aux articles 223 A et suivants du CGI s'applique à certaines des sociétés du groupe :

- 1) Groupe LACROIX S.A. : • Lacroix Signalisation • Lacroix Electronique • Lacroix Sofrel
• Signalest • ATS • Lacroix Trafic
- 2) Groupe SDS : • SECTRA

23) Engagements hors bilan

	30/09/04
Dettes garanties par des sûretés réelles	10 847
Engagements de crédit-bail non consolidé	non significatif

ÉLÉMENTS COMPTABLES ET FINANCIERS

B - Comptes sociaux

(Chiffres exprimés en milliers d'euros)

I. BILAN

BILAN ACTIF	30/09/2004			30/09/2003
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Concessions, brevets, licences	24	24	0	0
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Autres immobilisations corporelles	11	10	1	1
<i>Immobilisations financières :</i>				
Autres titres de participation	33 849		33 849	37 212
Prêts			0	0
Autres	10		10	10
TOTAL I	33 894	34	33 860	37 223
<i>Stock et en-cours :</i>				
Avances et acomptes versés s/com.			0	0
<i>Créances d'exploitation :</i>				
Créances clients et comptes rattachés	306		306	254
Créances diverses	8 591		8 591	4 134
Valeurs mob. de placement : actions propres	551		551	484
Valeurs mob. de placement : autres titres	80		80	3
Disponibilités	2		2	5
Charges constatées d'avance	32		32	32
TOTAL II	9 562	0	9 562	4 912
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)	43 456	34	43 422	42 135

.....

BILAN PASSIF	30/09/2004	30/09/2003
Capital	10 000	10 000
Primes d'émission, fusion, apport	2 320	2 320
Réserve légale	1 000	1 000
Autres réglementées (3)	3 967	3 843
Autres réserves	6 300	6 000
Report à nouveau	51	112
Résultat	8 168	1 348
TOTAL I	31 806	24 623
Provisions pour risques et charges	101	14
TOTAL II	101	14
Emprunts et dettes c/o établ. de crédit (5)	5 983	3 156
Emprunts et dettes fin. divers	3 765	13 926
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73	63
Dettes fiscales et sociales	1 592	168
Dettes sur immobilisations	19	
Autres	83	185
TOTAL III (4)	11 515	17 498
TOTAL GÉNÉRAL (I à III)	43 422	42 135
(3) Dont réserves spéciales des plus-values à long terme	3 967	3 843
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	3 613	15 628
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques	417	429

II. COMPTE DE RÉSULTAT

	30/09/2004	30/09/2003
PRODUITS D'EXPLOITATION (1) :		
Production vendue : biens et services	898	820
= CHIFFRE D'AFFAIRES NET	898	820
Repr. provisions et amortissement transf. char. Autres produits	9	110
TOTAL I	907	930
CHARGES D'EXPLOITATION (2) :		
Autres achats externes (*)	406	326
Impôts, taxes et assimilés	17	15
<i>Charges de personnel :</i>		
Salaires et traitements	270	177
Charges sociales	224	174
<i>Dotation aux amortissements et provisions :</i>		
Dotation aux amortissements sur immob.	1	6
Dotation provisions sur actif circulant	87	3
<i>Autres charges</i>	7	1
TOTAL II	1 012	702
= RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 105	228

.....

	30/09/2004	30/09/2003
PRODUITS FINANCIERS :		
De participation (3)	2 303	1 500
Autres inter. et prod. assimilés (3)	145	80
Repr. s/ prov. et transfert charges	6 871	2 354
TOTAL III	9 319	3 934
CHARGES FINANCIERES :		
Dot. aux amortissements et provisions		2 663
Intérêts et charges assimilés (4)	481	643
Charges / cessions de val. mob. placement	54	
TOTAL IV	535	3 306
= RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	8 784	628
= RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT	8 679	856
PRODUITS EXCEPTIONNELS :		
Sur Opérations en Capital	17	
TOTAL V	17	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur Opérations de Gestion		
Sur Opérations en Capital		
TOTAL VI	0	0
= RÉSULTAT EXCEPT. (V-VI)	17	0
Impôts sur les bénéfices (X)	528	- 492
<i>Total des produits</i>	<i>10 243</i>	<i>4 864</i>
<i>Total des charges</i>	<i>2 075</i>	<i>3 516</i>
BÉNÉFICE OU PERTE	8 168	1 348

(*) Y compris :

- redevance de crédit-bail mobilier
- redevance de crédit-bail immobilier

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

2 439	1 572
351	550

III. ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

A - FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

L'exercice clos le 30 septembre 2004 a été marqué par les faits suivants :

- LACROIX ELECTRONIQUE a procédé à la réduction de son capital social afin d'apurer les pertes de l'exercice clos le 30 septembre 2003, en ramenant le capital de 7 200 000 € à 4 200 000 €.
- LACROIX SOFREL a cédé à LACROIX SA les 34 969 titres qu'elle détenait de la société LACROIX ELECTRONIQUE.
- LACROIX SOFREL a réduit son capital social d'un montant de 11 000 000 €, en le ramenant de 16 500 000 € à 5 500 000 € par voie de remboursement d'une somme de 6,84 € par action.

B - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation.
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- Indépendance des exercices, et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et sont amorties suivant le mode linéaire :

Concessions, brevets, licences, logiciels :
1 à 6 ans linéaire

2) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production. Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus dans le coût des productions de ces immobilisations.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de transport :
4 à 10 ans linéaire et dégressif.
- Matériel de bureau informatique :
4 à 10 ans linéaire et dégressif
- Mobilier : 10 ans linéaire.

3) Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés correspond au coût d'achat hors frais accessoires. Les créances rattachées à des participations sont évaluées à leur coût historique.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage est inférieure à la valeur brute. Cette valeur d'usage est appréciée au cas par cas en tenant compte notamment de la situation générale, des perspectives d'activités et de résultats de chacune des sociétés concernées.

4) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

5) Valeurs mobilières de placement

Leur valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire correspondant au cours de clôture est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée à la clôture.

6) Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur dans la monnaie de référence à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écarts de conversion". Les pertes latentes de changes non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

7) Provision pour risques et charges

Conformément au règlement 2000-06 du C.R.C., les provisions pour risques et charges sont constituées de manière à prendre en compte les obligations de la société à l'égard de tiers, dont il est probable ou certain qu'elles provoqueront une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente, et dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de façon précise. Elles sont évaluées en tenant compte des informations disponibles et le cas échéant après consultations des experts et conseils de l'entreprise. Le montant comptabilisé au titre de la provision pour retraite a été évalué suivant la méthode actuarielle dite au prorata "des droits au terme" autrement dénommée "méthode rétrospective des unités de crédit projetées". Aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé à ce titre.

8) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les éléments de résultat qui ne se rattachent pas aux activités ordinaires de l'entreprise.

Il comprend également les éléments qui, bien que se rattachant aux activités ordinaires, présentent un caractère exceptionnel dans leurs montants et leur survenance.

9) Impôt sur les bénéfices

La société LACROIX SA (société tête de Groupe) et ses filiales intégrées (toutes détenues à plus de 95 %) ont décidé d'opter pour le régime d'intégration fiscale des groupes prévu par les articles 223 et suivants du CGI, en date du 27 septembre 1996, pour 5 ans à compter du 1er octobre 1996. L'option pour l'intégration fiscale a fait l'objet d'un renouvellement par tacite reconduction à compter du 1er octobre 2001.

L'impôt pris en charge par les filiales est celui qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale, la mère comptabilisant en résultat les différentiels d'impôts provisoires ou définitifs provenant de l'application du régime.

10) Dérogation au Plan Comptable Général

La reprise d'une provision pour dépréciation des titres est comptabilisée dans les produits exceptionnels lorsque cette reprise intervient à l'occasion de la cession des titres concernés, afin de présenter la reprise de provision au même niveau que la moins value réalisée sur cette cession. Cette présentation, conforme aux options admises par la doctrine comptable, constitue néanmoins une dérogation au Plan Comptable Général.

D - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

1) Immobilisations, amortissements et provisions

	Ouverture	Augmentation	Diminution	Clôture
■ Variations des immobilisations brutes				
Immobilisations				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24			24
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Matériel de bureau, informatique	11			11
TOTAL	11	0	0	11
Participations	43 937	570	10 658	33 849
Prêts et autres immobilisations financières	10			10
TOTAL	43 947	570	10 658	33 859
TOTAL	43 982	570	10 658	33 894
■ Variations des amortissements et provisions				
Amortissements et provisions sur immobilisations				
<i>Immobilisations incorporelles :</i>				
Frais d'établissement, recherche	0			0
Autres postes d'immobilisations incorporelles	24			24
<i>Immobilisations corporelles :</i>				
Matériel de bureau, informatique	10			10
TOTAL	10	0	0	10
TOTAL	34	0	0	34

2) Ventilation des créances et dettes par échéance

	Montant brut	A un an au plus	Plus un an et cinq ans au plus	Plus de cinq ans
■ Créances				
Prêts et autres immob. financières				
Créances - Actif circulant	8 940	8 930	10	0
TOTAL	8 940	8 930	10	0
■ Dettes				
	7 739	3 613	4 126	
dont dettes financières auprès des établ. de crédit	5 983	1 857	4 126	
et dettes financières diverses	1 756	1 756	0	

.....

3) Renseignements concernant les filiales et les participations

TABLEAU-LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

	Capital Social	Autres capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés	Montant des cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires HT du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	Observ.
				Brute	Nette						
1 - FILIALES détenues à plus de 50 %											
Lacroix Signalisation	13 750	12 037	99,94 %	13 606	13 606		838	42 902	4 217		
Lacroix Sofrel	5 500	3 141	96,83 %	13 062	13 062			14 320	1 675	2 303	
Lacroix Electronique	4 200	1 577	99,01 %	7 128	7 128	7 545	987	63 447	1 484		
Lacroix 2	37		100,00 %	37	37						
SCI Pomo	2	- 229	50,00 %	1		154		45	- 9		31.12.03
2 - PARTICIPATIONS détenues entre 10 et 50%											
LTI Centre	0	- 208	40,00 %	7	7	241		33	- 4		31.12.03
3 - PARTICIPATIONS inférieures à 10 %											
Divers				8	8						
TOTAL				33 849	33 848	7 940	1 825			2 303	

4) Valeurs mobilières de placement auto-contrôle

Dans le cadre de la régulation de son cours, la société a réalisé au cours de l'exercice les opérations suivantes :

Achats de titres : 1 998 Montant : 86

Ventes de titres : 4 000 Montant : 159

A la clôture de l'exercice, la société détient 20 184 titres pour un montant de 550 K€.

La valorisation au dernier prix du marché à la clôture est de 991 K€.

Au cours de l'exercice, la société a mis en place un contrat de liquidité pour un montant de 80 K€ qui lui permet d'affecter exclusivement ces actions propres aux stocks options.

A la clôture, les actions propres détenues couvrent la totalité des engagements.

5) Engagements financiers à la clôture

Avals et cautions donnés aux filiales	5 362
Dettes garanties par des sûretés réelles	3 943
Redevances crédit-bail	0
Effets escomptés non échus	0

6) Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16
Dettes fiscales et sociales	1 592
Autres dettes	82
TOTAL	1 690

7) Charges constatées d'avance

Charges d'exploitation	29
Charges financières	3
TOTAL	32

8) Provisions

	Valeurs à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Valeurs à la clôture
Provisions réglementées				0
Provisions risques & charges	14	87		101
Provisions s/immobilisations	6 725		6 725	0
Provisions s/actifs circulants	146		146	0
TOTAL	6 885	87	6 871	101

9) Capitaux propres

Le capital social est constitué de 1 004 416 actions pour un montant de 10 000 000 €.
Un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives détenues depuis plus de trois ans par le même actionnaire.

Capitaux propres à l'ouverture	24 623
Distributions	- 985
Résultat de l'exercice	8 168
TOTAL	31 806

10) Dirigeants

Les rémunérations versées, au titre de l'exercice, aux membres des organes d'administration, de direction et de surveillance à raison de leurs fonctions dans la société sont de 189 K€. Un contrat concernant les engagements de pensions et de retraite a été souscrit par la société.

E - INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉSULTATS1) Ventilation de l'impôt

	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat courant	8 679		8 679
Résultat exceptionnel	17		17
Moins-values long terme reportables			
Intégration fiscale : charge d'impôt		528	- 528
RESULTAT NET 30/09/2004	8 696	528	8 168

2) Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

NATURE	Début exercice		Variations		Fin exercice	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
<i>I. Décalages certains ou éventuels</i>						
<i>Charges non déductibles temporairement :</i>						
Congés payés (ancien régime)						
Indemnités départ retraite	5		7		12	
Autres	1			1	0	
<i>II. Impact des éléments à imputer</i>						
<i>(antérieur à l'intégration fiscale)</i>						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins-value à long terme						
<i>III. Régime de l'intégration fiscale</i>						
Amortissements réputés différés						
Déficits reportables						
Moins-values nettes à long terme						
<i>IV. Eléments de taxation éventuelle</i>						
Plus-value en sursis d'imposition (titres)	2 186				2 186	
Montant de la réserve spéciale des plus-values à long terme (base d'impôt)	3 843		124		3 967	

Les accroissements et allègements de la dette future d'impôt tiennent compte de la contribution additionnelle de 3 % à la clôture.

L'impact des moins-values à long terme à la clôture est évalué au taux de 19 % auquel s'ajoute la contribution additionnelle de 3 %.

Le montant d'impôt susceptible d'être restitué aux filiales se monte à 1 957 K€ en application de la convention d'intégration fiscale.

3) Intégration fiscale

La société est tête de groupe des sociétés suivantes :

- Lacroix Signalisation
- Lacroix Electronique
- Lacroix Sofrel
- Signalest
- Kangourou ATS
- Lacroix Trafic

La différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt théorique en l'absence d'intégration fiscale est de + 528 K€.

F - AUTRES RENSEIGNEMENTS

1) Postes du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées

Immobilisations financières :	33 849
Créances :	8 877
Dettes :	3 823
Charges d'exploitation :	103
Charges financières :	351
Produits d'exploitation :	898
Produits financiers :	9 310
Charges exceptionnelles :	0
Produits exceptionnels :	0

2) Risques pays

Compte tenu de la répartition géographique de l'activité de ses filiales, la société n'est pas concernée par le risque pays (Asie, Russie, Brésil).

3) Effectif

L'effectif moyen pour l'exercice s'est élevé à 3 personnes (cadres).

4) Société consolidante

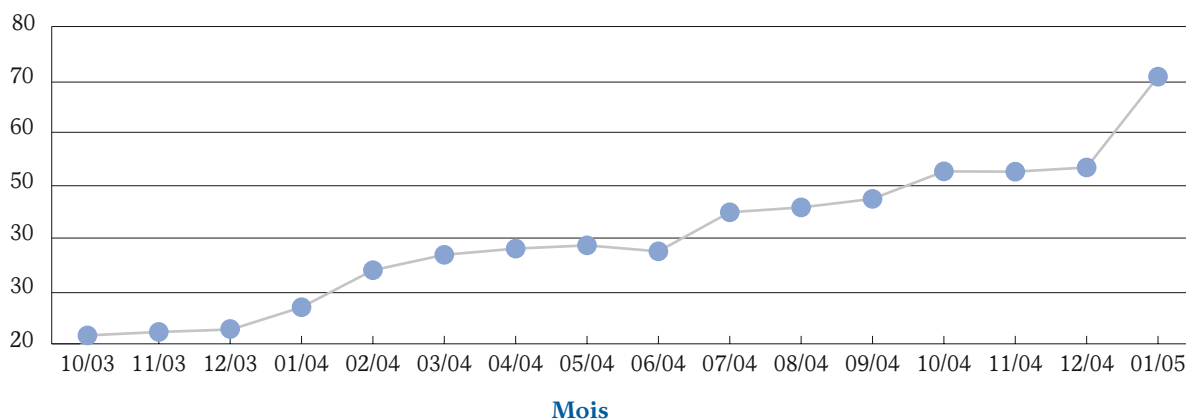
VINILA Investissements
SA au capital de 50 000 €
N° SIRET : 354 034 993 00023

***ÉVOLUTION
DU TITRE***

ÉVOLUTION DU TITRE

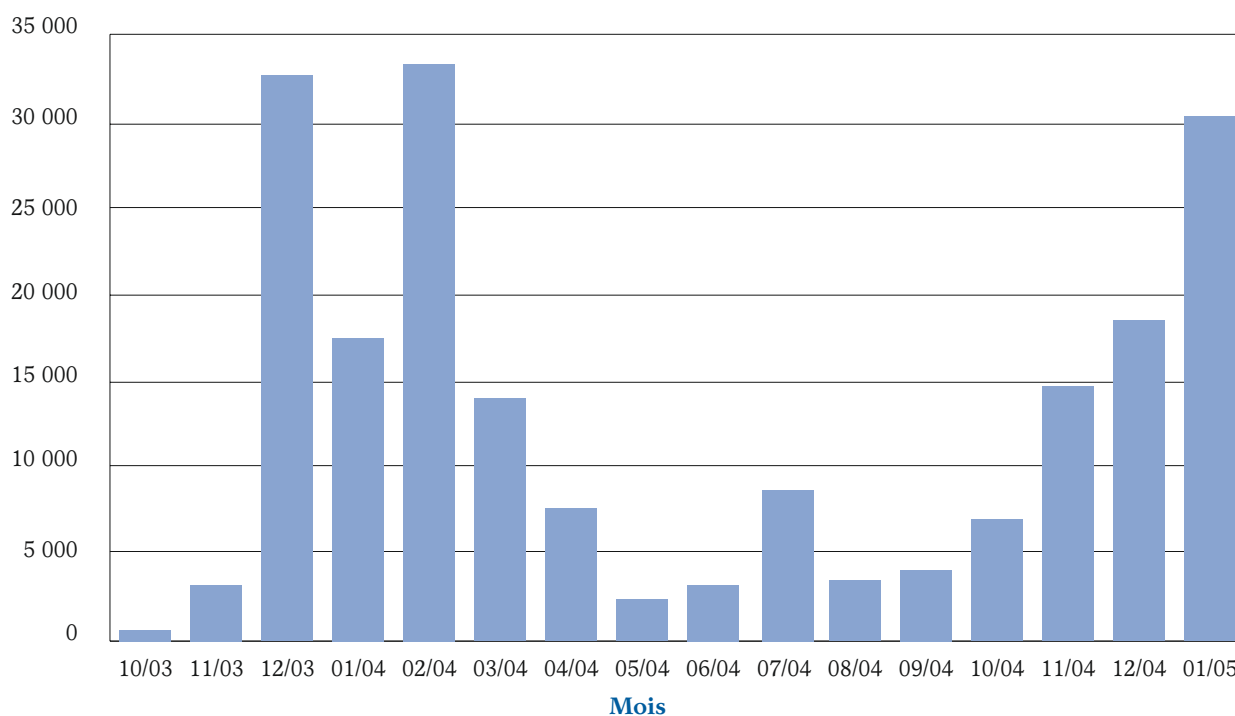
A - ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

Cours moyen pondéré en euros



B - NOMBRE DE TITRES ÉCHANGÉS

Nombre





LACROIX

8, impasse du Bourrelier - B.P. 4 - 44801 Saint-Herblain cedex - France
Tél. +33 (0)2 40 92 37 30 - Fax +33 (0)2 40 92 32 13 - www.lacroix-sa.fr
RCS Nantes 855 802 815